

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 681****3 mai 2002****SOMMAIRE**

Accenture SCA, Luxembourg . . . . .	32659	Inovajean, S.à r.l., Rodange . . . . .	32680
Blue Sky Financial S.A., Luxembourg . . . . .	32684	Intereal Estate Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32687
Blue Sky Financial S.A., Luxembourg . . . . .	32684	Jotoquo International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32684
Brasserie 928, S.à r.l., Wickrange . . . . .	32681	Lafer, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32682
Brasserie 928, S.à r.l., Wickrange . . . . .	32681	Lëtzebuenger Brandschutz, S.à r.l., Kleinbettin- gen . . . . .	32679
Brasserie 928, S.à r.l., Wickrange . . . . .	32681	Luxmar International S.A., Luxembourg . . . . .	32687
BW & Partner, G.m.b.H., Grevenmacher . . . . .	32677	Malerbetrieb Schmidt & Schneider, S.à r.l., Mer- tert . . . . .	32677
BW & Partner, G.m.b.H., Grevenmacher . . . . .	32677	MC Conseils S.A., Luxembourg . . . . .	32688
Capitalfin S.A.H., Luxembourg . . . . .	32647	MF International S.A., Luxembourg . . . . .	32687
Cellex Chemie A.G., Luxembourg . . . . .	32684	Micro Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	32676
Cergraf S.A., Luxembourg . . . . .	32686	Micro Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	32676
Cergrafhold S.A., Luxembourg . . . . .	32686	Moriah, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32677
COFIDICO - Cie Financière pr le Dév. Indus. et Comm. S.A.H., Luxembourg . . . . .	32685	Moriah, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32678
Colugest S.A.H., Luxembourg . . . . .	32683	Nacofi S.A., Luxembourg . . . . .	32681
Condeco, S.à r.l., Mertert . . . . .	32676	Padana Lux S.A., Luxembourg . . . . .	32680
Contitrans Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32682	ProLogis Poland VIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32687
Delmar Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	32656	Read, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32678
Digital Vision Systems, S.à r.l., Uebersyren . . . . .	32676	(D')Riviera, S.à r.l., Bereldange . . . . .	32680
Ecu Tours, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32678	Saddia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32686
Elterberg S.A., Luxembourg . . . . .	32688	SBG, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	32680
Eurfinex S.A., Luxembourg . . . . .	32688	Scent S.A., Luxembourg . . . . .	32685
Eurgas S.A., Luxembourg . . . . .	32657	SIT Group S.A., Luxembourg . . . . .	32679
Euro-Composites® S.A. . . . .	32647	SIT Group S.A., Luxembourg . . . . .	32679
Euro-Composites® Systems S.A. . . . .	32642	Société de Participations Mécaniques et Indus- trielles S.A., Luxembourg . . . . .	32683
Euromodal-Sud, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32677	Société de Participations Mécaniques et Indus- trielles S.A., Luxembourg . . . . .	32683
Evolution Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32685	Société Méditerranéenne de Conseils S.A., Lu- xembourg . . . . .	32682
F-Joy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32682	Sorep S.A., Schifflange . . . . .	32682
Flair, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32679	Stelima Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32683
Grace S.A., Luxembourg . . . . .	32653	Tapisan Investments S.A., Luxembourg . . . . .	32686
Grace S.A., Luxembourg . . . . .	32654	Topkapi S.A., Luxembourg . . . . .	32687
H.T.W., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32679	Tractlux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32678
Hagströmer & Qviberg (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg . . . . .	32654	Urals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32642
Hagströmer & Qviberg (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg . . . . .	32656	Weatherford Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32648
Homeward Bound, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32678	Weatherford Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32653
Homeward Bound, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32678	Wif Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32685
Immo Duo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32679	Zhung Hua, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32680

**EURO-COMPOSITES® SYSTEMS S.A., Aktiengesellschaft.**

—

*Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung vom 15. Januar 2002*

Die Sitzung wird um 15.30 Uhr eröffnet.

Zuerst schreitet die Hauptversammlung zur Zusammensetzung ihres Büros:

Vorsitzender: Rolf-Mathias Alter

Schriftführer: Werner Huwer

Stimmzähler: Dr. Ing. Patrick Frères

Sodann gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab, die von der Hauptversammlung zur Kenntnis genommen werden:

- dass aus der vom Büro unterschriebenen Anwesenheitsliste (Anlage Nr. 1) hervorgeht, dass Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, welche zusammen die Gesamtheit der gezeichneten Anteile besitzen;
- dass die Hauptversammlung ordnungsgemäss zusammengesetzt ist und gültige Beschlüsse hinsichtlich der Tagesordnungspunkte fassen kann.

*Tagesordnung:*

1. Bestätigung des Verwaltungsrates der Gesellschaft

2. Ernennung der Prokuristen

Nach Abhandlung der zur Diskussion gebrachten Punkte, werden folgende Beschlüsse gefasst:

*Beschluss*

1. Folgende Mitglieder des Verwaltungsrates werden in ihren Ämtern bestätigt:

Rolf-Mathias Alter, Kaufmann, Hierheck 9, L-7640 Christnach: Vorsitzender des Verwaltungsrates

Dr. Ing Patrick Frères 12, Kaunereferwé, L-9643 Bùderscheid

Werner Huwer, Betriebswirt, in der Schard 7, D-54294 Trier

2. Als Prokuristen mit Gesamtvertretungsbefugnis für die Dauer von sechs Jahren wurde ernannt beziehungsweise bestätigt:

Horst Willkomm, Diplom-Kaufmann, Im Bruch 9, D-54239 Konz-Könen

Die vorbenannte Vertretungsbefugnis erlischt, falls nicht vorher schriftlich entzogen, automatisch mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, kein weiterer Antrag vorliegt und niemand sich zu Wort meldet, wird die Versammlung um 16.00 Uhr aufgehoben.

R.M. Alter / W. Huwer / Dr. Ing. P. Frères

*Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stimmzähler*

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2002, vol. 269, fol. 87, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(00480/591/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2002.

---

**URALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

—

**STATUTES**

In the year two thousand and one, on the eighteenth of December

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary public, residing in Niederanven.

There appeared:

1) Mr Viatcheslav Vacilievitsh Rovneiko, director, residing at Eekhoornlei 21, B-2900 Schoten, here represented by Mrs Ute Bräuer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Moscow on the 18th, December 2001

2) Mr Gueorgui Ramzaitsev, director, residing at Ryckmansstraat 18, B-2020 Antwerpen, here represented by Mrs. Ute Bräuer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Antwerpen, on the 17th, December 2001.

The said proxies, initialled ne varietur by the appears and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company which they declare organised among themselves.

**Title I.- Object, Duration, Name, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the parties noted above and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is to provide advise and organize services and operative structures for oil and gas, petroleum, trading, mining machinery and engineering companies, realize projects and studies within the domestic and international context.

The object of the corporation is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The company is incorporated under the name of URALS LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **Title II.- Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivos, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

**Art. 11.** The partner who wants to cede all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

**Art. 12.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

### **Title III.- Management**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

**Art. 19.** The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 20** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

#### **Title IV.- Dissolution, liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 23.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows by:

1. Mr Viatcheslav Vacilievitch Rovneiko, prenamed .....	250
2. Mr Gueorgui Ramzaitsev .....	250
Total shares: .....	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2002.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand francs (LUF 60,000.-).

#### *General Meeting of Partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entire subscribed capital have passed unanimously the following resolutions:

1) Is appointed manager of the Company for an indefinite period: QUENON INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.

3) The Company shall have its registered office in L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

Ont comparu:

1) Mr Viatcheslav Vacilievitch Rovneiko, director, residing at Eekhoornlei 21, B-2900 Schoten, ici représenté par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Moscou, le 18 décembre 2001.

2) Mr Gueorgui Ramzaitsev, director, residing at Ryckmansstraat 18, B-2020 Antwerpen, ici représenté par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Antwerpen, le 17 décembre 2001.

Les procurations signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I.- Objet, durée, dénomination, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la société est l'organisation de services, conseils et de structures de fonctionnement aux sociétés d'exploitation minières et d'ingénierie, la réalisation de projets et d'études dans le contexte national et international.

L'objet de la Société est la prestation de conseils et l'organisation de services et structures de fonctionnement pour le fuel domestique, le gaz et le pétrole aux sociétés de commerce, d'exploitation minière et d'ingénierie, la réalisation de projets et d'études dans un contexte domestique et international.

De façon générale, la Société peut assurer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de URALS LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

### **Titre II.- Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 14.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre IV.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) M. Viatcheslav Vacilievitch Rovneiko, prénommé . . . . .	250
2) M. Gueorgui Ramzaitsev . . . . .	250
Total parts sociales: . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée, QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

2) La société est engagée en toute circonstances par la signature individuelle du gérant.

3) La société aura son siège social aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 19, case 3. – Reçu 5.042 LUF.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2002.

P. Bettingen.

(08177/202/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**EURO-COMPOSITES® S.A., Aktiengesellschaft.**

*Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung vom 15. Januar 2002*

Die Sitzung wird um 15.00 Uhr eröffnet.

Zuerst schreitet die Hauptversammlung zur Zusammensetzung ihres Büros:

Vorsitzender: R.M. Alter

Schriftführer: W. Huwer

Stimmzähler: Dr. Ing. P. Frères

Sodann gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab, die von der Hauptversammlung zur Kenntnis genommen werden:

- dass aus der vom Büro unterschriebenen Anwesenheitsliste (Anlage Nr. 1) hervorgeht, dass Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, welche zusammen die Gesamtheit der gezeichneten Anteile besitzen;
- dass die Hauptversammlung ordnungsgemäss zusammengesetzt ist und gültige Beschlüsse hinsichtlich der Tagesordnungspunkte fassen kann.

*Tagesordnung:*

1. Bestätigung des Verwaltungsrates der Gesellschaft

2. Ernennung der Prokuristen

Nach Abhandlung der zur Diskussion gebrachten Punkte, werden folgende Beschlüsse gefasst:

*Beschluss*

1. Folgende Mitglieder des Verwaltungsrates werden in ihren Ämtern bestätigt:

R.M. Alter, Kaufmann, Hierheck 9, L-7640 Christnach: Vorsitzender des Verwaltungsrates

Dr. Ing. P. Frères 12, Kaunereferwé, L-9643 Büderscheid

W. Huwer, Betriebswirt, in der Schard 7, D-54294 Trier

2. Als Prokuristen mit Gesamtvertretungsbefugnis für die Dauer von 6 Jahren werden ernannt beziehungsweise bestätigt, die Herren:

J. Harlow, Diplom-Kaufmann, Auf dem Graben 9 a, D-54439 Saarburg

G. Speicher, Kaufmann, 22, rue Hiehl, L-6212 Consdorf

H. Willkomm, Diplom-Kaufmann, Im Bruch 9, D-54239 Konz-Könen

Die vorbenannte Vertretungsbefugnis erlischt, falls nicht vorher schriftlich entzogen, automatisch mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, kein weiterer Antrag vorliegt und niemand sich zu Wort meldet, wird die Versammlung um 15.30 Uhr aufgehoben.

R.M. Alter / W. Huwer / Dr. Ing. P. Frères

*Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stimmzähler*

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2002, vol. 269, fol. 87, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(00481/591/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2002.

**CAPITALFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.962.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CAPITALFIN S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B n° 72.962, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 28 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Maître Philippe Morales, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Marianne Goebel, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (B).

Le bureau ainsi constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées, que dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

III- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Changement de l'exercice social de la société.

2. Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

3. Divers.

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'exercice social de la société, de sorte que celui-ci commence le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'exercice social commence le premier novembre de chaque année et se terminera le trente et un octobre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Morales, M. Goebel, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 16, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

J. Elvinger.

(08128/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.925.

In the year two thousand and one, on the twenty-first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 18 of September 2001, registered in Luxembourg Trade Register, section B, no. 83.925 and whose articles of incorporation have been amended on December 4th, 2001 not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 574,109 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 71,456,500.- (seventy-one million four hundred fifty-six thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 14,352,725.- (fourteen million three hundred fifty-two thousand seven hundred and twenty-five euros) to EUR 85,809,225.- (eighty-five million eight hundred nine thousand two hundred twenty-five euros) by the issue of 2,858,260 new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 285,825,975.- (two hundred eighty-five million eight hundred twenty-five thousand nine hundred seventy-five euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED and WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED.

3.- Acceptation by the managers of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The company WEATHERFORD/LAMB, INC, a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 515 Post Oak Blvd., Suite 600, Houston, Texas 77027 and WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS, INC., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 515 Post Oak Blvd., Suite 600, Houston, Texas 77027; both shareholders, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by EUR 71,456,500.- (seventy-one million four hundred fifty-six thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 14,352,725.- (fourteen million three hundred fifty-two thousand seven hundred and twenty-five euros) to EUR 85,809,225.- (eighty-five million eight hundred nine thousand two hundred twenty-five euros) by the issue of 2,858,260 new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 285,825,975.- (two hundred eighty-five million eight hundred twenty-five thousand nine hun-



dred seventy-five euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of two companies having their registered office in a European Union partner state (Gibraltar).

*Second resolution*

The shareholders accept the subscription of the new shares by:

- WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED, a company subject to the laws of Gibraltar with registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar for 2,540,134 new shares, and
- WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED, a company subject to the laws of Gibraltar with registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar for 318,126 new shares.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene the aforementioned companies WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed and WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of an aforementioned proxies;

which declare to subscribe 2,540,134 new shares for WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED and 318,126 new shares for WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED and to pay them up by contribution of all their assets and liabilities consisting in:

*Description of the contributions of WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED*

*Assets*

- 863,233 (eight hundred sixty-three thousand two hundred and thirty-three) Class A shares without par value of WEATHERFORD CANADA LTD a Canadian company, having its registered office at 2801 84, Avenue Edmonton, Alberta, Canada TO 1K1 that is to say 88.87% of all the issued Class A shares of WEATHERFORD CANADA LTD.

- Entire and fractional Preferred Equity Certificates for a total amount of EUR 8,834,516.- (eight million eight hundred and thirty-four thousand five hundred and sixteen euros), issued by WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. on September 21, 2001.

*Liabilities*

- None.

The contribution being remunerated by the issue of 2,540,134 new shares issued by WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.;

*Description of the contributions of WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED*

*Assets*

- 108,110 (one hundred and eight thousand one hundred and ten) Class A shares without par value of WEATHERFORD CANADA LTD. a Canadian company, having its registered office at 2801 84, avenue Edmonton, Alberta, Canada T6P 1K1 that is to say 11.13 of all the issued Class A shares of WEATHERFORD CANADA LTD.

- Entire and fractional Preferred Equity Certificates for a total amount of EUR 1,106,611.- (one million one hundred and six thousand six hundred and eleven euros), issued by WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., on September 21, 2001.

*Liabilities*

- None

This contribution being remunerated by the issue of 318,126 new shares issued by WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.;

*Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a copy of the by-laws of WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED and WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED and by their recent balance sheet, unchanged until today.

*Effective implementation of the contribution.*

WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED and WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED, contributors prenamed here represented as stated hereabove, declare for each of them:

- that the shares contributed are fully paid up and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights nor any other rights existing by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- that they are the full owners of these shares and possessing the power to dispose of them;

- that they are the full owners of these preferred equity certificates and possessing the power to dispose of them;

- that all formalities shall be carried out in Canada for the shares and in Luxembourg for the preferred equity certificates, in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party;

- and hereby declares that the total value of the contribution made by WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED to WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts to EUR 317,516,772.- allocated as follows:

- EUR 63,503,350 to the share capital

- EUR 254,013,422 to a share premium allocated as follows:

- EUR 247,663,087 to a distributable item of the balance sheet.

- EUR 6,350,335 to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

And that the total value of the contribution made by WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED to WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts to EUR 39,765,703 allocated as follows:

- EUR 7,953,150 to the share capital.
- EUR 31,812,553 to a share premium allocated as follows:
- EUR 31,017,238 to a distributable item of the balance sheet.
- EUR 795,315 to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene:

- Mr James M. Hudgins, Executive, Tax director, residing at 515 Post Oak Blvd, Suite 600, Houston, Texas 77027, USA.

- Mr Burt M. Martin, Executive, Vice President, residing at 515 Post Oak Blvd, Suite 600, Houston, Texas 77027, USA.

- Mr William G. Fulton, Executive, residing at Weatherford House, Lawson Road, Dyce; Aberdeen AB21 ODR, Scotland.

here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed by virtue of proxies which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. by reason of the here above described contribution in kind, each of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares and preferred equity certificates, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholder decides to amend the article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 85,809,225.- (eighty-five million eight hundred nine thousand two hundred twenty-five euros) represented by 3,432,369.- (three million four hundred thirty-two thousand three hundred sixty-nine) shares, each with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).»

*Contribution tax payment exemption request*

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, nothing withheld or excepted to WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, the company expressly requests the fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, have been estimated at about six thousand euros.

Retainer:

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 83.925, constituée suivant acte reçu le 18 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C, et dont les statuts ont été modifiés le 4 décembre 2001, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 574.109 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 71.456.500,- (soixante et onze millions quatre cent cinquante-six mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 14.352.725,- (quatorze millions trois cent cinquante-deux mille sept cent vingt-cinq euros) à EUR 85.809.225,- (quatre-vingt-cinq millions huit cent neuf mille deux cent vingt-cinq euros) par l'émission de 2.858.260 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 285.825.975,- (deux cent quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-quinze euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature de tous les actifs et passifs de WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED and WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED.

3.- Acceptation par les gérants de WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

La société WEATHERFORD/LAMB, INC., une société régie par le droit de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique et ayant son siège social au 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027 et WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS, INC., une société régie par le droit de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique et ayant son siège social au 515 Post Oak Boulevard, Suite 600, Houston, Texas 77027; tous deux associés exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 71.456.500,- (soixante et onze millions quatre cent cinquante-six mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 14.352.725,- (quatorze millions trois cent cinquante deux mille sept cent vingt-cinq euros) à EUR 85.809.225,- (quatre-vingt-cinq millions huit cent neuf mille deux cent vingt-cinq euros) par l'émission de 2.858.260 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 285.825.975,- (deux cent quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-quinze euros), le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature de tous les actifs et passifs de deux sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne (Gibraltar).

*Deuxième résolution*

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par:

- WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED, une société soumise au droit de Gibraltar, ayant son siège sociale au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Squares, Gibraltar pour 2.540.134 nouvelles parts sociales, et

- WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED, une société soumise au droit de Gibraltar, ayant son siège sociale au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Squares, Gibraltar pour 318.126 nouvelles parts sociales.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED prédésignée, représentée ici par Mr Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration susmentionnée et la société WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED prédésignée, représentée ici par Mr Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration susmentionnée;

lesquelles ont déclaré souscrire 2.540.134 parts sociales nouvelles pour WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED et 318.126 parts sociales nouvelles pour WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit:

*Description de l'apport fait par WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED**Actifs*

- 863.233,- (huit cent soixante-trois mille deux cent trente-trois) actions de Classe A sans valeur nominale de WEATHERFORD CANADA LTD une société canadienne, ayant son siège social au 2801 84, avenue Edmonton, Alberta, Canada T6P 1K1, c'est-à-dire 88,87% de toutes les actions de Classe A émises par WEATHERFORD CANADA LTD.

- Des «Preferred Equity Certificates» entiers et fractionnés pour un montant total de EUR 8.834.516,- (huit millions huit cent trente-quatre mille cinq cent seize euros) émis par la société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. en date du 21 septembre 2001.

*Passifs*

- Aucune dette.

Cette contribution étant rémunérée par 2.540.134 nouvelles parts sociales émises par WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Description de l'apport fait par WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED**Actifs*

- 108.110 (cent huit mille cent et dix) actions de Classe A sans valeur nominale de WEATHERFORD CANADA LTD une société canadienne, ayant son siège social au 2801 84, avenue Edmonton, Alberta, Canada T6P 1K1, c'est-à-dire 11,13 % de toutes les actions de Classe A émises par WEATHERFORD CANADA LTD.

Des «Preferred Equity Certificates» entiers et fractionnés pour un montant total de EUR 1.106.611,- (un million cent six mille six cent onze euros), émis par WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. en date du 21 septembre 2001.

*Passifs*

- Aucune dette.

Cette contribution étant rémunérée par 318.126 nouvelles parts sociales émises par WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par une copie des statuts de WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED et WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED et par un récent bilan de chaque société, inchangé jusqu'à présent.

*Réalisation effective de l'apport*

WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) Limited, prédésignée, apporteur ici représenté comme dit ci-avant et WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED, prédésignée, apporteur ici représenté comme dit ci-avant déclarent chacun en leur nom:

- que les actions apportées sont entièrement libérées et légalement et conventionnellement librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- qu'ils sont les seuls pleins propriétaires et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions;

- qu'ils sont les seuls pleins propriétaires de ces «preferred equity certificates» et possédant les pouvoirs d'en disposer.

- que toutes formalités seront réalisées au Canada pour les actions et au Luxembourg pour les «preferred equity certificates», aux fins d'effectuer les cessions et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

et en outre déclare que la valeur totale de l'apport fait par WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED à WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. s'élève à EUR 317.516.772,- affecté comme suit:

- 63.503.350 au capital social

- 254.013.422 en prime d'émission allouée comme suit:

- 247.663.087 à un poste distribuable du bilan

- 6.350.335 à un poste non distribuable du bilan alloué à la réserve légale

et que la valeur totale de l'apport fait par WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED à WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. s'élève à EUR 39.765.703, affecté comme suit:

- 7.953.150 au capital social

- 31.812.553 en prime d'émission allouée comme suit:

- 31.017.238 à un poste distribuable du bilan

- 795.315 à un poste non distribuable du bilan alloué à la réserve légale

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

- Mr James M. Hudgins, Executive, Tax director, demeurant au 515 Post Oak Blvd, Suite 600, Houston, Texas 77027, USA.

- Mr Burt M. Martin, Executive, Vice President, demeurant au 515 Post Oak Blvd, Suite 600, Houston, Texas 77027, USA.

- Mr William G. Fulton, Executive, demeurant à Weatherford House, Lawson Road, Dyce; Aberdeen, AB 21 ODR, Ecosse,

ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions et desdits «preferred equity certificates», et confirment la validité des souscription et libération.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 85.809.225,- (quatre-vingt-cinq millions huit cent neuf mille deux cent vingt-cinq euros) divisé en 3.432.369,- (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent soixante-neuf) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

*Requête en exonération de paiement du droit d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature composé de tous les actifs et passifs («universalité de patrimoine») d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, rien réservé ni excepté à WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

## Provision:

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

J. Elvinger.

(08068/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.925.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08069/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**GRACE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.307.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la Société Anonyme GRACE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la foire, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B n° 61.307, constituée suivant acte reçu le 20 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 1998, page 2336,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 20 décembre 2001; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la Société Anonyme GRACE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 décembre 2004, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 20 décembre 2001 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), par la création et l'émission de 10.000 (dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V.- Que les 10.000 (dix mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société GRACE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 40.000.- (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 30, case 19. – Reçu 100.850 LUF.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

J. Elvinger.

(08070/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**GRACE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.307.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08071/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**HAGSTRÖMER & QVIBERG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1024 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 66.720.

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HAGSTRÖMER & QVIBERG (LUXEMBOURG) S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office in L-1024 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II, R. C. Luxembourg section B number 66.720, incorporated by deed established on the 7th of October 1998, published in the Mémorial C number 926 of the 22nd of December 1998.

The meeting is presided by Mr Alain Peigneux, director, residing in Arlon (Belgium).

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 224 (two hundred twenty-four) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 300,000.-, so as to raise it from its present amount of 2,800,000.- to EUR 3,100,000.- by the issue of 24 new shares with no par value, by contribution in cash.

2.- Amendment of article five of the articles of Incorporation in order to reflect such actions.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting. decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,800,000.- (two million eight hundred thousand Euros) to EUR 3,100,000.- (three million hundred thousand Euros) by the issue of 24 (twenty-four) new shares with no par value.

*Second resolution*

The meeting, after having stated that the minority shareholder, Mr Alain Peigneux, waived to its preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 24 (twenty-four) new shares, the majority shareholder HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, a company incorporated under Swedish Law and having its registered office at 103 71 Stockholm (Sweden).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, prenamed, represented by Mr Alain Peigneux, prenamed, by virtue an aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 24 (twenty-four) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 300.000,- (three hundred thousand Euros), as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

**«Art. 5. First paragraph.**

The subscribed capital is set at EUR 3,100,000,- (three million hundred thousand Euros), represented by 248 (two hundred forty-eight) shares with no par value, carrying one voting right in the general assembly.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two hundred thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAGSTRÖMER & QVIBERG (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1024 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II, R. C. Luxembourg section B numéro 66.720, constituée suivant acte reçu le 7 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 926 du 22 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Peigneux, directeur, demeurant à Arlon (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hess, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 224 (deux cent vingt-quatre) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 300.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 2.800.000,- à EUR 3.100.000,- par l'émission de 24 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.800.000,- (deux millions huit cent mille Euros) à EUR 3.100.000,- (trois millions cent mille Euros) par l'émission de 24 (vingt-quatre) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, Monsieur Alain Peigneux, a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 24 (vingt-quatre) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, société de droit suédois ayant son siège social à 103 71 Stockholm.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, prénommée, représentée par Monsieur Alain Peigneux, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant a déclaré souscrire aux 24 (vingt-quatre) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 3.100.000,- (trois millions cent mille Euros), représenté par 248 (deux cent quarante-huit) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Peigneux, P. Van Hess, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 50, fol. 50, case 50. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

*J. Elvinger.*

(08072/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**HAGSTRÖMER & QVIBERG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1024 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 66.720.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08073/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**DELMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 46.034.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELMAR INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, R.C. Luxembourg section B numéro 46.034, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 87 du 9 mars 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la extraordinaire, de sorte que présente assemblée générale l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de change actuel, afin de porter le capital social actuellement de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées, à EUR 30.987,- (trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

2.- Changement de l'année sociale de la société, actuellement du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai, de façon à ce que l'exercice social suive le calendrier. L'exercice en cours couvrira la période du 1<sup>er</sup> juin 2001 au 31 décembre 2001.



3.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais de deuxième lundi du mois de mai à 9.00 heures.

4.- Modifications afférentes des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de change actuel, afin de porter le capital social actuellement de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées, à EUR 30.987,- (trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale. L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts, qu'aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à EUR 30.987,- (trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société, actuellement du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai, de façon à ce que l'exercice social suive le calendrier. L'exercice en cours couvrira la période du 1<sup>er</sup> juin 2001 au 31 décembre 2001. L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 15 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 8 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. 1<sup>er</sup> paragraphe.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 09.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

J. Elvinger.

(08129/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**EURGAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURGAS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro ?, constituée suivant acte reçu le 18 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 18 juin 1999.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinquante mille (50.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.500.000,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- à EUR 2.000.000,- par l'émission de cent cinquante mille actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

2. Libération des actions nouvelles par incorporation au capital social d'une créance d'un montant de EUR 1.500.000,- appartenant à INTER-MEDITERRANEAN OIL HOLDING LTD, avec siège social aux Bermudes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros), par l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles la société INTER-MEDITERRANEAN OIL HOLDING LTD, ayant son siège social aux Bermudes.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes INTER-MEDITERRANEAN OIL HOLDING LTD, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros).

*Rapport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Edmond Ries de MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

«La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 150.000 actions de EUR 90,- chacune, totalisant EUR 9.500.000,-.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois.

*Provision*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 31, case 7. – Reçu 605.099 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

J. Elvinger.

(08075/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

**ACCENTURE SCA, Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 79.874.

In the year two thousand one, the nineteenth day of December.  
Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Shareholders' Meeting (the «Meeting») of ACCENTURE SCA (the «Company»), with its registered office in L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, organized in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) according to a deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, dated December 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 609, dated August 8, 2001, and which has been amended the last time on August 17, 2001, according to a deed of Mr Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, acting in replacement of Mr Joseph Elvinger, depository of the minutes, not yet published.

The Meeting is chaired by ACCENTURE Ltd, a company limited by shares organised under the laws of Bermuda, acting in its capacity as General Partner of the Company and itself being represented by Douglas Scrivner, Member of the ACCENTURE Ltd SCA Committee.

The Chairman appoints Annette Brewer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as Secretary.

The Meeting appoints Marc Feider, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the «Bureau» of the Meeting).

The shareholders, present or represented, and the number of shares which they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by all the shareholders or their representatives and the members of the Bureau to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company indicated in article 9 of the articles of association, in order (i) to set it to 19 December 2001, for the purpose of the approval of the annual accounts of the financial year ended 31 August 2001 and in order (ii) to set the date of the annual general meeting by way of the amendment of the articles of association to any other date which shall be deemed appropriate by the shareholders of the Company, with the resolution to amend the articles of association as per item (ii) above to become effective immediately after the holding of the annual general meeting approving the financial accounts on 19 December 2001;

2. Renewal of the authorisation granted to the General Partner of the Company, in accordance with Article 5 of the Articles of Association of the Company, to render effective any increase of the subscribed and issued capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of 19 December 2001 and expiring on the fifth anniversary of such date, by issuing new shares representing such whole or partial increase of the capital up to the total amount of the authorised share capital stated in the articles of association of the Company and for the number and classes of shares being the object of the current authorisation;

3. Hearing and approval of a report prepared by the General Partner of the Company with respect to the cancellation or the limitation of the preferential subscription right of the shareholders of the Company, in accordance with article 32-3 paragraph 5 of the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended;

4. Renewal of the authorisation granted to the General Partner of the Company, at its discretion, to waive entirely or partially or to limit, or to set conditions in respect of any preferential subscription rights of the existing shareholders for the period of five years, as indicated in item 2. and to determine the amount of issue premium (if any) which will have to be paid by the subscriber(s) in the context of a capital increase;

5. Reclassification of 131,050,000 Class I Common Shares held by ACCENTURE Ltd, and currently divided in eleven series designated as Class I Common Shares Series A up to and including Series K, as classes of shares labelled «Class I-A Common Shares», «Class I-B Common Shares», «Class I-C Common Shares», «Class I-D Common Shares», «Class I-E Common Shares», «Class I-F Common Shares», «Class I-G Common Shares», «Class I-H Common Shares», «Class I-I Common Shares», «Class I-7 Common Shares», and «Class I-K Common Shares» (collectively labelled as «Class I Letter Shares»);

6. Amendment and restatement of the Company's articles of association, in their entirety in order to reflect the matters to be resolved under items 1., 2. and 5. above; and

7. Miscellaneous.

II. that the shareholders of the Company have been duly convened to the Meeting by two convening notices containing the agenda of the Meeting and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1096 of 1st December 2001 and C - N° 1137 of 10th December 2001 and in Tageblatt-Zeitung fir Lëtzebuerg of 1st December 2001 and 10th December 2001 respectively.

The publications of the convening notices are tabled to the Meeting.

III. that the Meeting shall, in accordance with the Luxembourg legal requirements have to gather at least one half of the Company's outstanding share capital to validly deliberate;

IV. that it results from the attendance list that 296,337,306 Class I Common Shares and 470,958,308 Class II Common Shares, with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, representing 56,65% of the share capital of the Company of EUR 1,693,240,285 (one billion six hundred ninety-three million two hundred forty thousand two hundred eighty-five Euro) are represented and consequently that the Meeting is regularly constituted and may deliberate upon the items on the above agenda.

These facts exposed and recognised by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company indicated in article 9 of the articles of association, in order to set it to 19 December 2001 and so that the resolutions on the annual accounts for the financial year ended on August 31 2001 shall be passed on 19 December 2001.

*Second resolution*

The Meeting subsequently resolves to amend article 9 of the articles of association of the Company so as to set the date for the annual general meeting to the fifteenth day of January with such resolution to become effective immediately after the holding of the annual general meeting approving the financial accounts on 19 December 2001.

As a result of the above, the annual general meeting approving the annual accounts for the financial year ending on August 31, 2002 shall be held on 15th January 2003.

*Third resolution*

The Meeting resolves to renew the authorisation granted to the General Partner of the Company, in accordance with Article 5 of the Articles of Association of the Company, to render effective any increase of the subscribed and issued capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of 19 December 2001 and expiring on the fifth anniversary of such date, by issuing new shares representing such whole or partial increase of the capital up to the total amount of the authorised share capital stated in the articles of association of the Company and for the number and classes of shares being the object of the current authorisation.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to renew the authorisation granted to the General Partner of the Company, at its discretion, to waive entirely or partially or to limit, or to set conditions in respect of any preferential subscription rights of the existing shareholders for the period of five years, as indicated in the third resolution and to determine the amount of issue premium (if any) which will have to be paid by the subscriber(s) in the context of a capital increase.

A report prepared by the General Partner of the Company in respect thereto, established pursuant to article 32-3 paragraph 5 of the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, has been read to and approved by the Meeting and signed *in varietur* by the members of the Bureau and the notary, and shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to reclassify 131,050,000 Class I Common Shares held by ACCENTURE Ltd, and currently divided in eleven series designated as Class I Common Shares Series A up to and including Series K, as classes of shares labelled «Class I-A Common Shares», «Class I-B Common Shares», «Class I-C Common Shares», «Class I-D Common Shares», «Class I-E Common Shares», «Class I-F Common Shares», «Class I-G Common Shares», «Class I-H Common Shares», «Class I-I Common Shares», «Class I-J Common Shares», and «Class I-K Common Shares», as follows

- 5,000,000 Class I Common Shares Series A shall be reclassified as Class I-A Common Shares;
- 5,000,000 Class I Common Shares Series B shall be reclassified as Class I-B Common Shares;
- 10,000,000 Class I Common Shares Series C shall be reclassified as Class I-C Common Shares;
- 10,000,000 Class I Common Shares Series D shall be reclassified as Class I-D Common Shares;
- 15,000,000 Class I Common Shares Series E shall be reclassified as Class I-E Common Shares;
- 15,000,000 Class I Common Shares Series F shall be reclassified as Class I-F Common Shares;
- 20,000,000 Class I Common Shares Series G shall be reclassified as Class I-G Common Shares;
- 25,000,000 Class I Common Shares Series H shall be reclassified as Class I-H Common Shares;
- 5,000,000 Class I Common Shares Series I shall be reclassified as Class I-I Common Shares;
- 5,000,000 Class I Common Shares Series J shall be reclassified as Class I-J Common Shares; and
- 16,050,000 Class I Common Shares Series K shall be reclassified as Class I-K Common Shares;

The Meeting further resolves to confirm that the economic rights of the Class I Letter Shares are identical to those of the Class I Common Shares and that as between the holders from time to time of a certain class of Class I Common Shares or Class I Letter Shares, the rights in respect of the redemption of shares of such class shall be equal. Equality shall not apply as between the holders of shares of different share classes, in terms of the moment of the redemption and the possibility for the holders of shares of different classes to have their shares redeemed at a given point in time.

*Sixth resolution*

As a consequence of the resolutions above, the Meeting resolves to restate the Company's articles of association, in their entirety as follows:

**Art. 1. Form**

There exists among ACCENTURE Ltd, a company limited by shares organised under the laws of Bermuda, being the general partner (*gérant commandité*) (the «General Partner» or «ACCENTURE Ltd») of ACCENTURE SCA, a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) (hereinafter referred to as the «Company») and ACCENTURE MINORITY IV, Ltd, a Gibraltar company being the current limited shareholder (*associé commanditaire*) of the Company and all those persons who shall become limited shareholders (*associés commanditaires*) (the «Limited Shareholders») of the Company.

Hereinafter the Limited Shareholders and the General Partner will be referred to individually as a Shareholder and collectively as the Shareholders.

**Art. 2. Term**

The Company is incorporated for an unlimited period of time. However, the Company shall come to an end in the event of a resolution to dissolve the Company adopted at a general meeting of Shareholders deciding in compliance with the conditions of quorum and majority required for amendments to the articles of association of the Company (the «Articles of Association»). The Company shall not end in the event of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner.

**Art. 3. Purposes** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial, industrial and/or financial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may participate directly or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and it may render them every assistance, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, guarantees for their benefit or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

The Company may enter into and perform under global alliances and marketing arrangements and any other contracts aimed at promoting and furthering the development and the operation of the ACCENTURE GROUP, including but not limited to actions involving or relating to staff of any and all affiliated group companies.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Registered office** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The General Partner may establish branches or other offices either in Luxembourg or abroad.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

**Art. 5. Capital** The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,693,240,285 (one billion six hundred ninety-three million two hundred forty thousand two hundred eighty-five Euro) divided into shares (actions de commanditaires held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Shares are divided into 752,583,920 (seven hundred fifty-two million five hundred eighty-three thousand nine hundred twenty) Class I Common Shares («Class I Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class I-A Common Shares («Class I-A Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class I-B Common Shares («Class I-B Common Shares»), 10,000,000 (ten million) Class I-C Common Shares («Class I-C Common Shares»), 10,000,000 (ten million) Class I-D Common Shares («Class I-D Common Shares»), 15,000,000 (fifteen million) Class I-E Common Shares («Class I-E Common Shares»), 15,000,000 (fifteen million) Class I-F Common Shares («Class I-F Common Shares»), 20,000,000 (twenty million) Class I-G Common Shares («Class I-G Common Shares»), 25,000,000 (twentyfive million) Class I-H Common Shares («Class I-H Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class I-I Common Shares («Class I-I Common Shares»), 5,000,000 (five million) Class I-J Common Shares («Class I-J Common Shares»), 16,050,000 (sixteen million fifty thousand) Class I-K Common Shares («Class I-K Common Shares») and 470,958,308 (four hundred seventy million nine hundred fifty-eight thousand three hundred eight) Class II Common Shares («Class II Common Shares») having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association. The Class I-A Common Shares, the Class I-B Common Shares, the Class I-C Common Shares, the Class I-D Common Shares, the Class I-E Common Shares, the Class I-F Common Shares, the Class I-G Common Shares, the Class I-H Common Shares, the Class I-I Common Shares, the Class I-J Common Shares, and the Class I-K Common Shares are individually referred to as a «Class I Letter Share» and collectively as the «Class I Letter Shares». Unless otherwise noted in these Articles of Association, all the references to a Class I Common Share or the Class I Common Shares shall include a Class I Letter Share or the Class I Letter Shares, respectively. The Class I Common Shares and the Class II Common Shares are individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares». The Class I Common Shares and the Class II Common Shares are issued as redeemable shares in accordance with the terms of article 49-8 of the law of 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), and the redemption features laid down in Article 7 hereof shall apply thereto.

An extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the General Partner, may increase the subscribed and issued capital.

Notwithstanding the preceding paragraph, the General Partner of the Company is authorised and empowered to render effective an increase of the subscribed and issued capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of 19 December 2001, and expiring on the fifth anniversary of such date, by issuing shares representing such whole or partial increase of the capital up to the total amount of the authorised share capital and for the number and classes of Shares being the object of the authorisation. The General Partner shall accept subscriptions for such shares.

In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Law, the General Partner of the Company is authorised, at its discretion, to waive entirely or partially or to limit, or to set conditions in respect of any preferential subscription rights of the existing Shareholders for the same period of five years

and to determine the amount of issue premium (if any) which will have to be paid by the subscriber(s) in the context of this capital increase.

Class I Common Shares are convertible into Class II Common Shares by a resolution of an extraordinary meeting of Shareholders resolving in the manner required for amendments of these Articles of Association. The conversion ratio shall be 1 Class I Common Share for 10 Class II Common Shares. Upon such resolution, the nominal capital shall be increased by EUR 11.25 per Class I Common Share so converted and Class II Common Shares shall be issued in accordance with the conversion ratio in replacement of the Class I Common Shares so converted.

Class II Common Shares are convertible into Class I Common Shares (excluding the Class I Letter Shares) by a resolution of an extraordinary meeting of shareholders resolving in the manner required for amendments of these Articles of Association. The conversion ratio shall be 10 Class II Common Shares for 1 Class I Common Share (excluding the Class I Letter Share). Upon such resolution, the nominal capital shall be reduced by EUR 11.25 per 10 Class II Common Shares so converted and the amount of the nominal share capital reduction shall be allocated to the share premium reserve of the Company. In addition, additional Class I Common Shares (excluding the Class I Letter Shares) shall be issued in accordance with the conversion ratio in replacement of the Class II Common Shares so converted.

The authorised capital of the Company is set at EUR 50,000,000,000 consisting of 19,868,950,000 Class I Common Shares (excluding the Class I Letter Shares) of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class I-A Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class I-B Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 10,000,000 Class I-C Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 10,000,000 Class I-D Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 15,000,000 Class I-E Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 15,000,000 Class I-P Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 20,000,000 Class I-G Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 25,000,000 Class I-H Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class I-I Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 5,000,000 Class I-J Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, 16,050,000 Class I-K Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and of 20,000,000,000 Class II Common Shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The General Partner is authorised and empowered to issue Class I Common Shares and/or Class II Common Shares and/or new classes of shares from time to time in one or several series bearing different numbers or letters in order to identify them.

The authorisation granted to the General Partner includes the authorisation to issue Shares to itself.

The General Partner is hereby authorised and empowered to determine the conditions attaching to any subscription of Shares, and it may, from time to time, effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders in lieu of dividends.

The General Partner is further authorised to cause the Company to issue warrants, convertible bonds or assimilated instruments or bonds with warrants or subscription rights or to issue any financial instruments convertible into Shares under the terms and conditions to be set by the General Partner.

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5 of the Articles of Association of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording and publication of such increase and such amendment.

The Company recognises only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person is appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Shares of the Company are and they continue to stay in registered form. The Shares are not certificated, but a certificate (certificat d'inscription nominative) witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Company and the number of Shares held by it shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

A share register shall be kept at the registered office of the Company and, to the extent the General Partner shall so decide, with a transfer agent and registrar. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected notice address, the number of Shares held by it, the class of Shares, the amounts paid in on each such Share, the transfers of Shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrear, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten per cent (10%) per year or such other rate as may be determined by the General Partner from time to time calculated from the date when the payment was due until the date of the actual payment.

#### **Art. 6. Transfer of Shares**

Except for a redemption made pursuant to Article 7, no Transfer (as defined below) of Shares of the Company by a Limited Shareholder shall be made unless the Supervisory Board of the Company or its delegate shall have given its prior approval to a contemplated Transfer.

If a Limited Shareholder wants to transfer or dispose of all or part of its shares in the Company or of all or part of the rights attached thereto, in any form whatsoever, including, without limitation, via a sale, gift, pledge or some other form of encumbrance or otherwise (a «Transfer»), it must submit a written application beforehand to the Supervisory Board or its delegate by registered mail with acknowledgement of receipt or any other means approved by the Supervisory Board or its delegate. A Transfer application shall contain the name of the contemplated transferee, the contemplated sale price or consideration as well as any other relevant information.

The decision of the Supervisory Board will be made known to the applicant as soon as reasonably practicable after it shall have been taken. The Supervisory Board or its delegate's decision in respect of the application must be made known to the Limited Shareholder by registered mail with acknowledgement of receipt or any other means approved by the General Partner.

Any Transfer not made in compliance with the terms hereof shall, with respect to the Company, be deemed to be null and void and the Company shall not proceed with the registration of any transferee in the share register unless (i) the Transfer to such transferee has been approved in writing by the Supervisory Board or its delegate and (ii) the transferee shall have signed any and all relevant documents as may be required by the Supervisory Board or its delegate.

#### **Art. 7. Redemption of Shares**

The Company is authorised to redeem Class II Common Shares or any series thereof at the request of the General Partner and upon the written approval of the Supervisory Board in accordance with the procedures laid down in Article 16 hereto. If the redemption of the Class II Common Shares or of a series thereof will be done in the context of or accompanied by a share capital reduction of the Company, the redemption of Class II Common Shares or a series thereof must in addition be approved by a resolution at a meeting of Shareholders passed by a two thirds majority of those present and voting including the consent of the General Partner.

Subject to any contractual restrictions on Transfer by a holder set forth in any contract or agreement to which the Company or any of its affiliates is a party, Class I Common Shares shall be redeemable for cash at the option of the holder by the giving of irrevocable notice of an election for redemption to the Company.

Notwithstanding the preceding paragraph, at the option of the Company represented by the General Partner, the redemption price payable to any Limited Shareholder that becomes a Limited Shareholder after May 31, 2001 (or such other date that the Supervisory Board shall declare to be the date of the consummation of the ACCENTURE group of companies' transition to a corporate structure) (a «Subsequent Limited Shareholder») in connection with any redemption under this Article 7 may be paid in cash or in ACCENTURE Ltd Class A Common Shares and any holder and the Company may agree that the Company may redeem such holder's Class I Common Shares for different consideration.

At the request of the General Partner, the Company is authorised to redeem any Class I Common Share or any series held by any Subsequent Limited Shareholder for ACCENTURE Ltd Class A Common Shares if the Company receives a satisfactory opinion from an internationally recognized counsel or professional tax advisor that such redemption should be tax-free with respect to such Subsequent Limited Shareholder. If the redemption of the Class I Common Share will be done in the context of or accompanied by a share capital reduction of the Company, the redemption must in addition be approved by a resolution at a meeting of Shareholders passed by a two-thirds majority of those present and voting, including the consent of the General Partner.

The redemption price for a Class I Common Share to be paid in ACCENTURE Ltd Class A Common Shares shall equal a number of ACCENTURE Ltd Class A Common Shares equal to the Valuation Ratio (as defined below). The redemption price for a Class I Common Share to be paid in cash shall equal the Valuation Ratio multiplied by the Market Price of an ACCENTURE Ltd Class A Common Share (as defined below) as of the U.S. trading day following the United States trading day on which the Company receives a notice of an election for redemption with respect to such Class I Common Share.

Notwithstanding anything to the contrary, (i) no redemption at the option of a holder may be made prior to the time that the ACCENTURE Ltd Class A Common Shares shall have been listed for trading on the New York Stock Exchange and (ii) the Company may refuse to honor a request for redemption at any time or during any period, including, without limitation, during a so-called «blackout period» (and the Class I Common Shares shall not be redeemable at such time or during such period), if the Company determines, based on the advice of counsel (which may be inside counsel), that there is material non-public information that may affect the Average Price Per Share (as defined below) at such time or during such period.

For the purposes of the Articles of Association a Luxembourg business day shall mean a day on which banks are ordinarily open for business in the City of Luxembourg, Luxembourg.

The Company may adopt reasonable procedures for the implementation of the redemption provisions set forth in this Article 7, including, without limitation, procedures for the giving of notice of an election for redemption.

#### **Art. 8. Liability of Shareholders**

The Limited Shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability is and shall be unlimited.

#### **Art. 9. Meetings of Shareholders**

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 15th January, at 12.00 noon. If such day is not a Luxembourg business day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may, subject to applicable law, be held at such place and at such time as may be specified by the General Partner in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

#### **Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority**

The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person in writing (whether in original or by telefax, cable, telegram or telex), whether a Shareholder or not, as its proxy.

Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those Shares represented and voting at the meeting and with the consent of the General Partner.

The following matters shall require a quorum (if and when required as a matter of the Law) of half of the Company's issued and outstanding Shares and a two-thirds majority vote of those Shares represented and voting at the meeting:

- (i) amendment of these Articles of Association;
- (ii) dissolution and the liquidation of the Company;
- (iii) setting of the authorised share capital and the authorisation given to the General Partner to increase the Company's share capital within the limits of the authorisation;
- (iv) decrease of the Company's share capital; and
- (v) sale of all or substantially all of the Company's assets.

The following matters shall require a unanimous resolution of all the Shareholders of the Company:

- (i) the redomestication of the Company (i.e. its migration) by the change of the nationality of the Company; and
- (ii) the assessment of the Shareholders.

The Shares shall, as a rule, vote as a single class. Matters adversely affecting the rights of the holders of a specific share class only shall require a quorum (if and when required as a matter of the Law) of half of the class' issued and outstanding Shares and a two-thirds majority vote of the Shares of that share class and, in respect of such matters but only in respect of such matters, the holders shall vote as a separate class.

#### **Art. 11. Convening notice**

Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's notice address on record or, failing which, its residence address on record in the share register of the Company or by two publications in each of the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Memorial, whereby the first publication shall be made so that the second publication shall be made at least eight days prior to the meeting and with there being at least an eight-day interval between the first and the second publications for the meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all reasonable conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

#### **Art. 12. Powers of the meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The meeting of Shareholders may resolve on any item only with the consent of the General Partner.

#### **Art. 13. Management**

The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (associé - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

The General Partner shall have the sole authority to institute and direct court proceedings and to negotiate, settle and compromise disputes on behalf of the Company and may delegate this authority to such persons or committees as it may designate, provided the Supervisory Board shall have approved the persons to whom the delegation by the General Partner of such authority is made.

The General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

#### **Art. 14. Authorised signature**

The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner as made by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion, provided the Supervisory Board shall have approved the persons to whom the delegation by the General Partner of such authority is made.

#### **Art. 15. Remuneration of General Partner; Expenses**

The General Partner shall receive no remuneration from the Company for its duties. To the largest extent permitted by applicable law, but without prejudice to the second paragraph of Article 8, the Company shall bear, and reimburse for, the costs and expenses incurred by the General Partner resulting from the performance of its duties and/or actions taken on behalf of and/or for the benefit of the Company and may make advances to the General Partner in connection therewith (including, without limitation, losses, damages and defense costs resulting from actual or threatened third party claims).

#### **Art. 16. Supervisory Board**

The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three board members (herein referred to as the «Supervisory Board»).



The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine, and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to the Law or under these Articles of Association, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall approve those individuals put forth from time to time by the General Partner to exercise the General Partner's powers with respect to the management of the Company, and the General Partner shall act only through such individuals.

The Supervisory Board shall be elected by a simple majority vote of the general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board, if any.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (as appointed by the Supervisory Board from the Board members) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

No member of the Supervisory Board shall be liable in respect of any negligence, default or breach of duty on his own part in relation to the Company and each member of the Supervisory Board shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities, losses, damages or expenses arising out of the actual or purported execution or discharge of his duties or the exercise of his powers or otherwise in relation to or in connection with his duties, powers or office; provided that this exemption from liability and indemnity shall not extend to any matter which would render them void pursuant to Luxembourg law.

#### **Art. 17. Accounting year - Accounts**

The accounting year of the Company shall begin on 1st September and it shall terminate on 31st August of each year.

The accounts of the Company shall be stated in euro and/or United States dollars or in any other fungible currency as decided by the General Partner.

#### **Art. 18. Allocation of profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of, and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. A general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

Each Shareholder shall have dividend rights corresponding to its share. Each Class II common Share shall entitle its holder to receive a dividend equal to 10% of any dividend to which a Class I Common Share entitles its holder, whether in cash or in kind.

The dividends may be paid in Euro or in United States Dollars or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as shall be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

#### **Art. 19. Dissolution and liquidation**

The Company may be voluntarily dissolved by a resolution passed at a general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by a general meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Each holder of Shares of the Company shall be entitled (to the extent of the availability of funds or assets in sufficient amount), to the repayment of the nominal share capital amount corresponding to its Share holdings. The liquidation proceeds (if any), including the return of nominal share capital, shall be paid so that each Class II Common Share shall entitle its holder to receive a liquidation payment equal to 10% of any liquidation payment to which a Class I Common Share entitles its holder.

#### **Art. 20. Amendments**

These Articles of Association may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

**Art. 21. Tax Matters**

The General Partner may, in its sole discretion, make any tax elections with respect to the Company, provided that the General Partner reasonably determines that any such election would not have an adverse tax impact on any Shareholder.

**Art. 22. Applicable law**

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, of the Law.

**Art. 23. Definitions**

The «Average Price Per Share» as of any day shall equal the average of the high and low sales prices of ACCENTURE Ltd Class A Common Shares as reported on the New York Stock Exchange (or if the ACCENTURE Ltd Class A Common Shares are not listed or admitted to trading on the New York Stock Exchange, on the American Stock Exchange, or if the ACCENTURE Ltd Class A Common Shares are not listed or admitted to trading on the American Stock Exchange, on the Nasdaq National Market, or if the ACCENTURE Ltd Class A Common Shares are quoted on the Nasdaq National Market, on the over-the-counter market as furnished by any nationally recognized New York Stock Exchange member firm selected by ACCENTURE Ltd for such purpose), net of customary brokerage and similar transaction costs as determined with respect to the Company and by the Company.

The «Market Price of an ACCENTURE Ltd Class A Common Share» as of any day shall equal the Average Price Per Share as of such day, unless ACCENTURE Ltd sells (i.e. trade date) shares of its Class A Common Shares on such day for cash other than in a transaction with any employee or an affiliate and other than pursuant to a preexisting obligation; in which case the «Market Price of an ACCENTURE Ltd Class A Common Share» as of such day shall be the weighted average sale price per share, net of brokerage and similar costs.

The «Valuation Ratio» at any time shall equal 1.00, provided that the Valuation Ratio shall be subject to adjustment from time to time pursuant to the following provisions of this Article 23. If at any time:

(i) ACCENTURE Ltd acquires or otherwise holds more than a de minimis amount of assets other than:

(a) its shareholding in the Company,

(b) any direct or indirect interest in its own shares (provided that such shares would not be treated as an asset of ACCENTURE Ltd on a consolidated balance sheet of ACCENTURE Ltd prepared in accordance with generally accepted accounting principles in the United States of America) or

(c) any assets that it holds only transiently prior to contributing or loaning such assets to the Company (provided that any such transiently held assets are so contributed or loaned prior to the end of the then current fiscal quarter of ACCENTURE Ltd),

(iii) ACCENTURE Ltd incurs or otherwise is liable for more than a de minimis amount of liabilities other than any liability for which it is the obligee under a corresponding liability of the Company or

(iv) circumstances otherwise require, then

(2) the General Partner shall promptly inform the Supervisory Board and those members of the Supervisory Board that are also Limited Shareholders (in such capacity, the «Limited Shareholders Committee») of such fact,

(3) the General Partner shall provide the Limited Shareholders Committee with such other information, including financial information or statements, as the Limited Shareholders Committee may reasonably require in connection with the determinations contemplated by the following clause (3) of this sentence and

(4) each of the General Partner and the Limited Shareholders Committee shall use their best efforts to promptly:

(x) determine whether an adjustment to the Valuation Ratio is required in order to reflect the relative fair market values of an ACCENTURE Ltd Class A Common Share and a Class I Common Share and

(y) if such an adjustment is so required, determine a process for equitable adjustment of the Valuation Ratio (whether based on the financial statements of ACCENTURE Ltd or otherwise and whether a process for a one-time adjustment or recurring adjustments).

If the General Partner and the Limited Shareholders Committee determine that an adjustment in the Valuation Ratio is so required and determine a process for equitable adjustment of the Valuation Ratio, then the Valuation Ratio shall be adjusted by such process. If no agreement can be reached promptly (but in any event within 45 days) between the General Partner and the Limited Shareholders Committee as to whether any such adjustment is so required or as to a process for equitable adjustment, then the General Partner and the Limited Shareholders Committee shall choose an independent arbitrator (which may be a leading international investment bank) who is a recognized expert in the field of company valuation to (x) determine whether an adjustment to the Valuation Ratio is required in order to reflect the relative fair market values of an ACCENTURE Ltd Class A Common Share and a Class I Common Share and (y) if such an adjustment is so required, determine a process for equitable adjustment of the Valuation Ratio (whether based on the financial statements of ACCENTURE Ltd or otherwise and whether a process for a one-time adjustment or recurring adjustments). If the arbitrator determines that an adjustment in the Valuation Ratio is so required and determines a process for equitable adjustment of the Valuation Ratio, then the Valuation Ratio shall be adjusted by such process.

If ACCENTURE Ltd:

(i) pays a dividend or makes a distribution on its ACCENTURE Ltd Class A Common Shares in ACCENTURE Ltd Class A Common Shares,

(ii) subdivides its outstanding ACCENTURE Ltd Class A Common Shares into a greater number of shares,

(iii) combines its outstanding ACCENTURE Ltd Class A Common Shares into a smaller number of shares,

(iv) makes a distribution on its ACCENTURE Ltd Class A Common Shares in shares of its share capital other than ACCENTURE Ltd Class A Common Shares or

(v) issues by reclassification of its ACCENTURE Ltd Class A Common Shares any shares of its share capital, then the Valuation Ratio in effect immediately prior to such action shall be adjusted so that the holder of Class I Common Shares thereafter redeemed may receive the redemption price or number of shares of share capital of ACCENTURE Ltd, as the case may be, which it would have owned immediately following such action if it had redeemed immediately prior to such action (after taking into account any corresponding action taken by the Company).

In the event of any business combination, amalgamation, restructuring, recapitalization or other extraordinary transaction directly or indirectly involving ACCENTURE Ltd or any of its securities or assets as a result of which the holders of ACCENTURE Ltd Class A Common Shares shall hold voting securities of an entity other than ACCENTURE Ltd, the terms «ACCENTURE Ltd Class A Common Shares» and «ACCENTURE Ltd» shall refer to such voting securities formerly representing or distributed in respect of ACCENTURE Ltd Class A Common Shares and such entity, respectively.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand and five hundred euros (EUR 2,500.-).

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, the said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires («l'Assemblée») de la société ACCENTURE S.C.A. (la «Société»), avec siège social à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, constituée sous la forme d'une société en commandite par actions suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 609, en date du 8 août 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et, en dernier lieu, le 17 août 2001, par un acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en remplacement du notaire Joseph Elvinger, dépositaire de l'acte, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de ACCENTURE Ltd, une société organisée selon les lois des Bermudes, agissant en sa qualité de gérant commandité de la Société et elle-même représentée par Douglas Scrivner, Membre du ACCENTURE Ltd SCA Committee.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire de l'Assemblée Annette Brewer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur de l'Assemblée Marc Feider, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après par le «Bureau»).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les actionnaires ou les mandataires des actionnaires et les membres du bureau, afin d'être enregistrée avec le présent acte.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente Assemblée seront également signées par toutes les parties et annexées aux présentes, afin d'être enregistrées avec le présent acte.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, telle qu'indiquée à l'article 9 des statuts de la Société, de manière à (i) fixer ladite date au 19 décembre 2001, pour les besoins de l'approbation des comptes annuels de l'année sociale clôturée le 31 août 2001 et de manière à (ii) fixer la date de l'assemblée générale annuelle à toute date jugée appropriée par les actionnaires de la Société, et résolution de modifier les statuts en conformité avec le point (ii) ci-dessus, avec prise d'effet immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels en date du 19 décembre 2001;

2. Renouvellement de l'autorisation accordée au gérant commandité de la Société, conformément à l'article 5 des statuts de la Société, de mettre en oeuvre une augmentation du capital souscrit et émis, en tout ou en partie, périodiquement, pendant une période commençant le 19 décembre 2001 et expirant au cinquième anniversaire de cette date, par l'émission d'actions représentant cette augmentation totale ou partielle du capital social dans les limites du montant total du capital autorisé indiqué dans les statuts de la Société et pour le nombre et les catégories d'actions qui font l'objet de la présente autorisation;

3. Ecoute et approbation du rapport du gérant commandité de la Société relatif à l'annulation ou la limitation du droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société, conformément à l'article 32-3, paragraphe 5 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée;

4. Renouvellement de l'autorisation accordée au gérant commandité de la Société, à son entière discrétion, de renoncer en tout ou en partie ou à limiter, ou à assortir de conditions tous droits de souscription privilégiés des actionnaires existants pendant la période de cinq ans, telle que précisée au point 2. de l'ordre du jour et de fixer le montant des primes d'émission (le cas échéant) qui devront être payées par le(s) souscripteur(s) dans le cadre de cette augmentation de capital;

5. Reclassification de 131.050.000 Actions Ordinaires de Catégorie I détenues par ACCENTURE Ltd, et actuellement divisées en onze séries désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série A jusqu'à la Série K incluse, en classes d'actions désignées comme «Actions Ordinaires de Catégorie I-A», «Actions Ordinaires de Catégorie I-B», «Actions Ordinaires de Catégorie I-C», «Actions Ordinaires de Catégorie I-D», «Actions Ordinaires de Catégorie I-E», «Actions Ordinaires de Catégorie I-F», «Actions Ordinaires de Catégorie I-G», «Actions Ordinaires de Catégorie I-H», «Actions Ordinaires de Catégorie I-I», «Actions Ordinaires de Catégorie I-J» et «Actions Ordinaires de Catégorie I-K» (ci-après collectivement désignées comme «Actions de Catégorie I Lettres»);

6. Modification et refonte des statuts de la Société dans leur entièreté;

7. Divers.

I. Les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués à l'Assemblée par des convocations reproduisant l'ordre du jour de l'Assemblée et publiées au Mémorial N° 1096 du 1<sup>er</sup> décembre 2001 et au Mémorial N° 1137 du 10 décembre 2001 et dans les éditions du Tageblatt-Zeitung fir Lëtzebuerg des même dates.

Les convocations ainsi publiées sont déposées à l'Assemblée.

II. L'Assemblée doit réunir, conformément aux disposition légales, au moins 50% des actions de capital de la Société afin de pouvoir délibérer valablement.

III. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les 296.337.306 Actions Ordinaires de Catégorie I et 470.958.308 Actions Ordinaires de Catégorie II ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1.25) chacune, représentant 56,65% du capital social de la Société fixé à EUR 1.693.240.285 (un milliard six cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq euro) sont dûment représentées à l'Assemblée et qu'en conséquence, l'Assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, telle qu'indiquée à l'article 9 des statuts de la Société, de manière à fixer ladite date au 19 décembre 2001, et afin que les résolutions portant sur l'approbation des comptes annuels de l'année fiscale clôturée le 31 août 2001 puissent être prises le 19 décembre 2001.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société de manière à fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 15 janvier, et décide de modifier les statuts en conformité avec la présente résolution, laquelle prendra effet immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels en date du 19 décembre 2001.

En conséquence de la présente résolution, l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année fiscale clôturée le 31 août 2002 se tiendra le 15 janvier 2003.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler l'autorisation accordée au gérant commandité de la Société, conformément à l'article 5 des statuts de la Société, de mettre en oeuvre une augmentation du capital souscrit et émis, en tout ou en partie, périodiquement, pendant une période commençant le 19 décembre 2001 et expirant au cinquième anniversaire de cette date, par l'émission d'actions représentant cette augmentation totale ou partielle du capital social dans les limites du montant total du capital autorisé indiqué dans les statuts de la Société et pour le nombre et les catégories d'actions qui font l'objet de la présente autorisation.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler l'autorisation accordée au gérant commandité de la Société, à son entière discrétion, de renoncer en tout ou en partie ou à limiter, ou à assortir de conditions tous droits de souscription privilégiés des actionnaires existants pendant la période de cinq ans, telle que précisée à la troisième résolution et de fixer le montant des primes d'émission (le cas échéant) qui devront être payées par le(s) souscripteur(s) dans le cadre de cette augmentation de capital.

Un rapport préparé par le gérant commandité de la Société, rédigé et présenté en conformité avec les termes de l'article 32-3.(5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, relatif à l'annulation ou la limitation du droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société, a été lu et approuvé par l'Assemblée et signé et paraphé par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, et restera annexé au présent acte afin d'être enregistré en même temps.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de reclassifier 131.050.000 Actions Ordinaires de Catégorie I détenues par ACCENTURE Ltd, et actuellement divisées en onze séries désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série A jusqu'à la Série K incluse, en classes d'actions désignées comme «Actions Ordinaires de Catégorie I-A», «Actions Ordinaires de Catégorie I-B», «Actions Ordinaires de Catégorie I-C», «Actions Ordinaires de Catégorie I-D», «Actions Ordinaires de Catégorie I-E», «Actions Ordinaires de Catégorie I-F», «Actions Ordinaires de Catégorie I-G», «Actions Ordinaires de Catégorie I-H», «Actions Ordinaires de Catégorie I-I», «Actions Ordinaires de Catégorie I-J» et «Actions Ordinaires de Catégorie I-K», de la manière suivante:

- 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries A sont reclassifiées en Actions Ordinaires de Catégorie I-A;
- 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries B sont reclassifiées en Actions Ordinaires de Catégorie I-B;

- 10.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries C sont reclassifiées en Actions Ordinaires de Catégorie I-C;
- 10.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries D sont reclassifiées en Actions Ordinaires de Catégorie I-D;
- 15.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries E sont reclassifiées en Actions Ordinaires de Catégorie I-E;
- 15.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries F sont reclassifiées en Actions Ordinaires de Catégorie I-F;
- 20.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries G sont reclassifiées en Actions Ordinaires de Catégorie I-G;
- 25.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries H sont reclassifiées en tant qu'Actions Ordinaires de Catégorie I-H;
- 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries I sont reclassifiées en tant qu'Actions Ordinaires de Catégorie I-I;
- 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries J sont reclassifiées en tant qu'Actions Ordinaires de Catégorie I-J;
- 16.050.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Séries K sont reclassifiées en tant qu'Actions Ordinaires de Catégorie I-K;

L'Assemblée décide également de confirmer que les droits économiques des Actions de Catégorie I Lettres sont identiques à ceux des Actions Ordinaires de Catégorie I et qu'entre les détenteurs, à un moment donné de l'actionariat des Actions Ordinaires de Catégorie I ou Actions de Catégorie Lettres, les droits relatif au rachat d'actions de telles Catégorie sont égaux. L'Egalité ne s'applique pas entre les détenteurs de classes d'actions différentes, en terme de moment du rachat d'actions et la possibilité pour les détenteurs de classes d'actions différentes, d'avoir leurs propres actions remboursées, à tout moult.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de refondre les statuts de la Société dans leur entièreté, lesquels ont désormais la teneur suivante:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Entre ACCENTURE Ltd, société anonyme (company limited by shares) constituée en vertu du droit des Bermudes, le gérant commandité (le «gérant commandité» ou «ACCENTURE Ltd») et ACCENTURE MINORITY IV, Ltd, société constituée à Gibraltar, associé commanditaire actuel de la société et les personnes qui deviendront des associés commanditaires de la société (les «associés commanditaires»), il est formé ACCENTURE SCA, une société en commandite par actions (ci-après dénommée la «société»).

Ci-après, les associés commanditaires et le gérant commandité seront chacun dénommé un actionnaire et ensemble des actionnaires.

#### **Art. 2. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée. Cependant, la Société est dissoute dans le cas de l'adoption d'une résolution de dissolution de la Société par une assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts de la Société (ci-après les «Statuts»). La Société n'est pas dissoute dans le cas de la démission, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité du gérant commandité.

#### **Art. 3. Objet**

L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que la cession par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de billets et autres valeurs mobilières de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de ses participations et de son portefeuille d'actifs.

La Société peut exercer toute activité commerciale, financière et/ou industrielle ou conserver un établissement commercial ouvert au public. La Société peut participer directement ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut leur prêter toute assistance, de nature financière ou non, comme notamment l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties à leur avantage ou toute autre forme d'assistance. La Société peut emprunter sous toute forme et peut procéder à l'émission d'obligations et de billets, qu'ils soient ou non convertibles ou échangeables contre des actions de la société ou des actions de toutes autres sociétés.

La Société peut conclure et exécuter des conventions générales de partenariat et de marketing et toute autre convention destinée à promouvoir et à assurer le développement et le fonctionnement du groupe ACCENTURE, en ce compris et de manière non exhaustive, toute opération impliquant ou se rapportant au personnel de toute société du groupe.

De manière générale, elle peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et exercer toute opération qu'elle peut juger utile à la réalisation et au développement de ses objets.

#### **Art. 4. Siège social**

Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg. Le gérant commandité peut établir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger.

Si le gérant commandité décide que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale sont survenus ou sont imminents, qui entravent ou sont susceptibles d'entraver les activités normales de la société à son siège social, ou la facilité de communication entre le siège et les personnes situées à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires, ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

## Art. 5. Capital

Le capital souscrit, émis et libéré de la Société est de EUR 1.693.240.285 (un milliard six cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq Euro) représenté par des actions de commandité détenues par le gérant commandité d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR) et des actions de commanditaires détenues par le(s) associé(s) commanditaire(s) d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune. Les Actions sont divisées en 752.583.920 (sept cent cinquante deux millions cinq quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt) actions ordinaires de catégorie I («Actions Ordinaires de Catégorie I»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-A («Actions Ordinaires de Catégorie I-A»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-B («Actions Ordinaires de Catégorie I-B»), 10.000.000 (dix millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-C («Actions Ordinaires de Catégorie I-C»), 10.000.000 (dix millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-D («Actions Ordinaires de Catégorie I-D»), 1.5.000.000 (quinze millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-E («Actions Ordinaires de Catégorie I-E»), 15.000.000 (quinze millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-F («Actions Ordinaires de Catégorie I-F»), 20.000.000 (vingt millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-G («Actions Ordinaires de Catégorie I-G»), 25.000.000 (vingt-cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-H («Actions Ordinaires de Catégorie I-H»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-I («Actions Ordinaires de Catégorie I-I»), 5.000.000 (cinq millions) Actions Ordinaires de Catégorie I-J («Actions Ordinaires de Catégorie I-J»), 16.050.000 (seize millions cinquante mille) Actions Ordinaires de Catégorie I-K («Actions Ordinaires de Catégorie I-K») et 470.958.308 (quatre cent soixante-dix millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent huit) Actions Ordinaires de Catégorie II («Actions Ordinaires de Catégorie II») assorties des mêmes caractéristiques et droits, à l'exception des différences exposées dans les présents statuts. Les Actions Ordinaires de Catégorie I-A, les Actions Ordinaires -de Catégorie I-B, les Actions Ordinaires de Catégorie I-C, les Actions Ordinaires de Catégorie I-D, les Actions Ordinaires de Catégorie I-E, les Actions Ordinaires de Catégorie I-F, les Actions Ordinaires de Catégorie I-G, les Actions Ordinaires de Catégorie I-H, les Actions Ordinaires de Catégorie I-I, les Actions Ordinaires de Catégorie I-J, et les Actions Ordinaires de Catégorie I-K sont dénommées individuellement «Action de Catégorie I Lettres» et collectivement «Actions de Catégorie I Lettres». Toutes références aux Actions Ordinaires de Catégorie I incluent les Actions de Catégorie I Lettres, respectivement une Action de Catégorie I Lettres, sauf exclusion mentionnée expressément dans les Statuts. Les Actions Ordinaires de Catégorie I et les Actions Ordinaires de Catégorie II sont chacune dénommée une «Action» et ensemble les «Actions». Les Actions Ordinaires de Catégorie I et les Actions Ordinaires de Catégorie II sont émises sous la forme d'actions rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), et les caractéristiques de rachat stipulées à l'article 7 des présentes sont applicables à ces actions.

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société, délibérant de la manière requise pour la modification des présents statuts, et avec l'accord du gérant commandité, peut augmenter le capital souscrit et émis.

Nonobstant le paragraphe qui précède, le gérant commandité de la société a l'autorisation et le pouvoir de mettre en oeuvre une augmentation du capital souscrit et émis, en tout ou en partie, périodiquement, pendant une période commençant le 19 décembre 2001 et expirant au cinquième anniversaire de cette date, par l'émission d'actions représentant cette augmentation totale ou partielle du capital dans les limites du montant total du capital actions autorisé et pour le nombre et les catégories d'actions qui font l'objet de l'autorisation. Le gérant commandité accepte des souscriptions pour ces actions.

Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi, le gérant commandité de la société est autorisé, à son entière discrétion, à renoncer en tout ou en partie ou à limiter, ou à assortir de conditions tous droits de souscription privilégiés des actionnaires existants pendant la même période de cinq ans et à fixer le montant des primes d'émission (le cas échéant) qui devront être payées par le(s) souscripteur(s) dans le cadre de cette augmentation de capital.

Les Actions Ordinaires de Catégorie I sont convertibles en Actions Ordinaires de Catégorie II par voie de résolution d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société, délibérant comme en matière de modification des présents statuts. Le rapport de conversion est de 1 Action Ordinaire de Catégorie I pour 10 Actions Ordinaires de Catégorie II. A l'adoption de cette résolution, le capital nominal est augmenté de 11,25 EUR par Action Ordinaire de Catégorie I ainsi converties et il est procédé à l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie II conformément au rapport de conversion pour remplacer les Action Ordinaire de Catégorie I ainsi converties.

Les Actions Ordinaires de Catégorie II sont convertibles en Actions Ordinaires de Catégorie I (excluant les Actions de Catégorie I Lettres) par voie de résolution d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société, délibérant comme en matière de modification des présents statuts. Le rapport de conversion est de 10 Actions Ordinaires de Catégorie II pour 1 Action Ordinaire de Catégorie I (excluant l'Action de Catégorie I Lettres). A l'adoption de cette résolution, le capital nominal est diminué de 11,25 EUR par 10 Actions Ordinaires de Catégorie II ainsi converties et le montant de la diminution du capital actions nominal est affectée à la réserve de primes d'émission de la société. En outre, il est procédé à l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie I (excluant les Actions de Catégorie I Lettres) supplémentaires conformément au rapport de conversion pour remplacer les Actions Ordinaires de Catégories II ainsi converties.

Le capital autorisé de la société est fixé à 50.000.000.000 EUR, représenté par 19.868.950.000 Actions Ordinaires de Catégorie I (excluant les Actions Catégories I Lettres) d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-B chacune, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 10.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-C chacune, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 10.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-D d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 15.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-E d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 15.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-F d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 20.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-G d'une valeur nominale d'un

euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 25.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-H d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-I d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 5.000.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-J d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, 16.050.000 Actions Ordinaires de Catégorie I-K d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et 20.000.000.000 (vingt-mille Actions Ordinaires de Catégorie II d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Il est conféré au gérant commandité l'autorisation et le pouvoir d'émettre des Actions Ordinaires de Catégorie I et/ ou des Actions Ordinaires de Catégorie II périodiquement en une ou plusieurs séries portant différents numéros ou lettres aux fins de leur identification.

L'autorisation accordée au gérant commandité inclut l'autorisation d'émettre des actions pour lui-même.

Il est par les présentes conféré au gérant commandité l'autorisation et le pouvoir de fixer les conditions attachées à toute souscription d'actions, et il peut, périodiquement, mettre en oeuvre cette augmentation partielle ou totale à la conversion de tout bénéfice net de la société en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires au lieu de dividendes.

Le gérant commandité est également autorisé à provoquer l'émission par la société de warrants, d'obligations convertibles ou d'instruments ou obligations assimilés assortis de warrants ou droits de souscription ou l'émission de tous instruments financiers convertibles en actions aux termes et conditions fixés par le gérant commandité.

Chaque fois que le gérant commandité agit pour mettre en oeuvre une telle augmentation de capital, ainsi qu'il y est autorisé, l'article 5 des statuts de la société est modifié pour refléter le résultat de cette action et le gérant commandité prend ou autorise toute personne à prendre toutes mesures nécessaires aux fins de l'enregistrement et de la publication de cette augmentation et de cette modification.

La société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne soit nommée ou désignée par les détenteurs conjoints comme le seul propriétaire à l'égard de la société.

Les actions de la société sont et restent nominatives. Les actions de sont pas certifiées, mais un certificat d'inscription nominative portant témoignage de l'enregistrement de l'actionnaire correspondant dans le registre des actionnaires de la société et du nombre d'actions qu'il détient est émis par la société à la demande de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la société et, dans la mesure où le gérant commandité en décide ainsi, par un agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres. Ce registre précise le nom de chaque actionnaire, son domicile ou l'adresse choisie aux fins de notification, le nombre d'actions qu'il détient, la catégorie des actions, les montants payés au titre de chacune de ces actions, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les sommes impayées, le cas échéant, au titre d'actions émises et en circulation peuvent être appelées à tout moment à la discrétion du gérant commandité, sous réserve cependant que ces appels de fonds soient effectués au titre de toutes les actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement est en retard, emporte automatiquement des intérêts en faveur de la société au taux annuel de dix pour cent (10%) ou à tout autre taux fixé par le gérant commandité périodiquement, calculés à partir de la date à laquelle le paiement est devenu exigible jusqu'à la date du paiement réel.

#### **Art. 6. Cession d'actions**

Sauf à l'occasion d'un rachat effectué en application de l'article 7, aucune cession (au sens défini ci-dessous) d'actions de la société par un associé commanditaire n'est effectuée sans que le conseil de surveillance de la société ou son délégué ait donné son accord préalable à la cession envisagée.

Si un associé commanditaire souhaite céder ou aliéner tout ou partie de ses actions dans la société ou tout ou partie des droits attachés à ces actions, de quelque manière que ce soit, dont notamment par voie de vente, donation, nantissement ou toute autre forme de charge ou autrement (une «cession»), il doit soumettre au préalable une demande écrite au conseil de surveillance ou à son délégué par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen approuvé par le conseil de surveillance ou son délégué. Une telle demande d'agrément comprend le nom du cessionnaire envisagé, le prix de vente ou la contrepartie envisagés ainsi que toutes autres informations pertinentes.

La décision du conseil de surveillance sera communiquée au demandeur aussi tôt que possible après qu'elle a été prise. La décision du conseil de surveillance ou de son délégué quant à la demande doit être communiquée à l'associé commanditaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen approuvé par le gérant commandité.

Toute cession non conforme aux termes des présentes est réputée nulle et non avenue à l'égard de la société et la société ne procède à l'enregistrement d'aucun cessionnaire dans le registre des actionnaires sauf si (i) la cession à ce cessionnaire a été approuvée par écrit par le conseil de surveillance ou son délégué et (ii) le cessionnaire a signé tous les documents pertinents que le conseil de surveillance ou son délégué peuvent exiger.

#### **Art. 7. Rachat d'actions**

La société est autorisée à racheter les Actions Ordinaires de Catégorie II ou toute série de cette catégorie à la demande du gérant commandité et avec l'accord écrit du conseil de surveillance conformément aux procédures prévues à l'article 16 des présentes. Si le rachat des Actions Ordinaires de Catégorie II ou d'une série de cette catégorie est effectué dans le cadre ou accompagné d'une diminution du capital actions de la société, le rachat d'Actions Ordinaires de Catégorie II ou d'une série de cette catégorie doit être approuvé par voie de résolution adoptée à la majorité des deux-tiers des actionnaires présents et votants d'une assemblée des actionnaires, avec l'accord du gérant commandité.

Sous réserve de toutes restrictions contractuelles à la cession par un détenteur stipulées dans tout contrat ou accord auquel la société ou quelconque de ses sociétés liées est partie, les Actions Ordinaires de Catégorie I sont rachetables pour du numéraire au choix du détenteur par la remise à la société d'une notification irrévocable d'un choix de rachat.

Nonobstant le paragraphe précédent, au choix de la société représentée par le gérant commandité, le prix de rachat payable à tout associé commanditaire qui devient associé commanditaire après le 31 mai 2001 (ou toute autre date que

le conseil de surveillance fixe comme la date de prise d'effet de la transformation du groupe de sociétés ACCENTURE en une structure sociale) (un «associé commanditaire ultérieur») au titre de tout rachat au terme du présent article 7 peut être payé en numéraire ou en actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd et tout détenteur et la société peuvent convenir que la société peut racheter les Actions Ordinaires de Catégorie I de ce détenteur pour toute autre contrepartie.

À la demande du gérant commandité, la société est autorisée à racheter toute Action Ordinaire de Catégorie I ou toute série de cette catégorie détenue par tout associé commanditaire ultérieur pour des actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd si la société reçoit un avis satisfaisant d'un conseil juridique ou d'un conseiller fiscal professionnel de réputation internationale faisant état de ce qu'un tel rachat serait exempté de taxe à l'égard de cet associé commanditaire ultérieur. Si le rachat de l'Action Ordinaire de Catégorie I est effectué dans le cadre ou accompagné d'une diminution du capital actions de la société, le rachat doit en outre être approuvé par voie de résolution adoptée à la majorité des deux-tiers des actionnaires présents et votants d'une assemblée des actionnaires, avec l'accord du gérant commandité.

Le prix de rachat d'une Action Ordinaire de Catégorie I à payer en actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd est égal au rapport d'évaluation (ainsi qu'il est défini plus bas). Le prix de rachat d'une Action Ordinaire de Catégorie I à payer en numéraire est égal au rapport d'évaluation multiplié par le cours du marché d'une action ordinaire de catégorie A d'ACCENTURE Ltd (ainsi qu'il est défini plus bas) au jour ouvré des marchés américains suivant le jour ouvré des marchés américains auquel la société reçoit une notification de choix de rachat quant à cette Action Ordinaire de Catégorie I.

Nonobstant toute disposition contraire, (i) aucun rachat au choix d'un associé ne peut être effectué avant la date à laquelle les actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd ont été cotées à la bourse de New York et (ii) la société peut refuser d'honorer une demande de rachat à tout moment ou pendant toute période, dont notamment, pendant ce qu'on appelle une «période de black-out» (et les Actions Ordinaires de Catégorie I ne sont pas rachetables à ce moment ou pendant cette période), si la société décide, sur le fondement de l'avis d'un conseil juridique (qui peut être un conseil juridique interne), qu'il existe des informations substantielles non communiquées au public qui peuvent influencer sur le cours moyen par action (ainsi qu'il est défini plus bas) à ce moment ou pendant cette période.

Aux fins des statuts, par jour ouvrable luxembourgeois, on entend un jour pendant lequel les banques sont normalement ouvertes dans la ville de Luxembourg, au Luxembourg.

La société peut adopter des procédures raisonnables pour la mise en œuvre des dispositions de rachat stipulées dans le présent article 7, dont notamment des procédures de remise des notifications de choix de rachat.

#### **Art. 8. Responsabilité des associés**

Les associés commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport au capital de la société.

La responsabilité du gérant commandité est illimitée.

#### **Art. 9. Assemblées des actionnaires**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément au droit luxembourgeois, au siège social de la société au Luxembourg, ou dans tout autre lieu du territoire du Luxembourg qui peut être précisé dans l'avis de convocation à l'assemblée, le 15 janvier à midi. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable luxembourgeois, l'assemblée générale annuelle se tient le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

Les autres assemblées des actionnaires peuvent, sous réserve du droit applicable, se tenir au lieu, à l'heure et à la date qui peuvent être précisés par le gérant commandité dans les avis de convocation respectifs aux assemblées.

Toutes les assemblées générales sont présidées par le gérant commandité.

#### **Art. 10. Avis, quorum, représentation, majorité**

Les périodes des avis de convocation et les règles de quorum exigés par la loi s'appliquent aux assemblées des actionnaires de la société, ainsi qu'à la tenue de ces assemblées, sauf disposition contraire des présentes.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne par écrit (sous la forme d'un original, ou par télécopie, câble, télégramme ou télex) que cette personne soit ou non un actionnaire, pour être son représentant.

Sauf prescription légale contraire ou disposition contraire des présents statuts, les résolutions d'une assemblée des actionnaires seront adoptées à la majorité simple des actions représentées et votant à l'assemblée, et avec l'accord du gérant commandité.

Pour les questions suivantes, un quorum composé de la moitié des actions émises et en circulation de la société est nécessaire (si et quand la loi l'exige) et un vote à la majorité des deux-tiers des actions représentées et votant à l'assemblée est nécessaire

- (i) modification des présents statuts;
- (ii) dissolution et liquidation de la société;
- (iii) détermination du capital actions autorisé et autorisation accordée au gérant commandité d'augmenter le capital actions de la société dans les limites de l'autorisation;
- (iv) diminution du capital actions de la société; et
- (v) vente de la totalité ou de la quasi-totalité de l'actif de la société.

Pour les questions suivantes, une résolution adoptée à l'unanimité de tous les associés de la société est nécessaire

(i) le changement de domicile de la société (c'est-à-dire sa migration) par le changement de la nationalité de la société; et

(ii) l'évaluation des associés.

Les actions, généralement, votent comme une catégorie unique. Pour les questions qui n'ont un effet négatif que sur les droits des détenteurs des actions d'une catégorie d'actions particulière, un quorum (si et lorsqu'il est exigé par la



loi) composé de la moitié des actions émises en circulation de la catégorie en question et un vote à la majorité des deux tiers des actions de cette catégorie sont nécessaires, et pour ces questions uniquement les détenteurs votent comme une catégorie distincte.

#### **Art. 11. Avis de convocation**

Les assemblées des actionnaires sont convoquées par le gérant commandité ou par le conseil de surveillance, en application d'un avis de convocation stipulant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire figurant dans le registre aux fins de notification ou, à défaut, à son domicile figurant dans le registre des actionnaires de la société ou par deux publications dans la presse luxembourgeoise et deux publications dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial), la première publication paraissant de telle sorte que la seconde publication soit effectuée au moins huit jours avant l'assemblée et qu'il existe un intervalle d'au moins huit jours entre la première et la seconde publication de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans préavis.

Le gérant commandité peut fixer toutes les conditions raisonnables qui doivent être remplies par les actionnaires pour leur permettre de participer à toute assemblée des actionnaires.

#### **Art 12. Attributions de l'assemblée des actionnaires**

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la société représente l'ensemble des actionnaires de la société. L'assemblée des actionnaires ne peut adopter de résolution sur toute question qu'avec l'accord du gérant commandité.

#### **Art. 13. Gérance**

La société est gérée par le gérant commandité qui est l'associé responsable et qui est personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la société de tout passif qui ne peut pas être réglé sur l'actif de la société.

Le gérant commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires ou au conseil de surveillance.

Le gérant commandité a le pouvoir exclusif d'engager et de diriger des poursuites judiciaires et de négocier, régler à l'amiable et transiger sur des litiges pour le compte de la société, et il peut déléguer ce pouvoir à toutes autres personnes ou tous autres comités qu'il peut désigner, sous réserve que le conseil de surveillance ait approuvé les personnes ou comités auxquels ce pouvoir est délégué par le gérant commandité.

Le gérant commandité a le pouvoir, pour le compte et au nom de la société, d'exercer tous les objets de la société, d'effectuer tous actes et de conclure et d'exécuter tous contrats et autres engagements qu'il peut juger nécessaires, souhaitables, utiles ou accessoires à ces objets. Sauf stipulation contraire expresse, le gérant commandité dispose des pleins pouvoirs discrétionnaires d'exercer, pour le compte de la société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles à l'accomplissement des objets de la société.

#### **Art. 14. Délégation de signature**

La société est liée par la signature sociale du gérant commandité exprimée par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir a été délégué par le gérant commandité, de la manière que le gérant commandité fixe à son entière discrétion, sous réserve de l'approbation par le conseil de surveillance des personnes auxquelles le gérant commandité délègue ce pouvoir.

#### **Art. 15. Rémunération du gérant commandité ; frais**

Le gérant commandité ne reçoit aucune rémunération au titre de ses services de la part de la société. Dans la plus grande mesure autorisée par la loi, mais sans préjudice du deuxième paragraphe de l'article 8, la société supporte et rembourse les coûts et frais encourus par le gérant commandité du fait de l'exécution de ses obligations et/ou des mesures prises pour le compte et/ou dans l'intérêt de la société et peut accorder toutes avances au gérant commandité au titre de ces frais et coûts (dont notamment, les pertes, dommages-intérêts et frais de défense encourus du fait de demandes ou de menaces de demandes de tiers).

#### **Art. 16. Conseil de surveillance**

Les affaires de la société et sa situation financière, dont en particulier ses livres et comptes, sont contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres du conseil (ci-après, le «conseil de surveillance»).

Le conseil de surveillance est consulté par le gérant commandité sur les questions que le gérant commandité peut fixer, et il autorise toutes actions du gérant commandité qui peuvent, en application de la loi ou des présents statuts, dépasser le champ des pouvoirs du gérant commandité.

Le conseil de surveillance approuve les personnes désignées périodiquement par le gérant commandité pour exercer les pouvoirs du gérant commandité quant à la gestion de la société, et le gérant commandité n'agit que par l'intermédiaire de ces personnes.

Le conseil de surveillance est élu par un vote à la majorité simple de l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans, qui est renouvelable.

L'assemblée générale des actionnaires fixe la rémunération du conseil de surveillance, le cas échéant.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président (ainsi qu'il est nommé par le conseil de surveillance parmi ses membres) ou par le gérant commandité.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du conseil de surveillance au moins huit jours avant la tenue de la réunion du conseil, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télex, télécopie ou télex, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions

individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure prescrits dans un document adopté précédemment par voie de résolution du conseil de surveillance. Si tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans préavis.

Tout membre peut agir à toute réunion du conseil de surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre communication électronique, un autre membre pour le représenter.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion sont approuvées. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments signés par tous les membres.

Aucun membre du conseil de surveillance n'est responsable au titre de toute faute, tout manquement ou tout défaut de sa part à l'égard de la société et chaque membre du conseil de surveillance est indemnisé sur les fonds de la société de toutes responsabilités, pertes, dommages-intérêts ou frais encourus du fait de l'exécution ou de la décharge réelle ou alléguée de ses obligations ou de l'exercice de ses pouvoirs ou de toute autre manière dans le cadre de ses fonctions, sous réserve que cette exonération de responsabilité et cette indemnité ne s'étendent pas à toute question qui les rendrait nulles en application du droit luxembourgeois.

#### **Art. 17. Exercice - comptes**

L'exercice de la société commence le 1<sup>er</sup> septembre et finit le 31 août de chaque année.

Les comptes de la société sont tenus en euros et/ou en dollars des Etats-Unis ou dans toute autre devise fongible que décide le gérant commandité.

#### **Art. 18. Affectation des bénéfices**

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels de la société sont affectés à la réserve légale, ainsi que la loi l'exige. Cette affectation cesse d'être nécessaire dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital actions nominal émis de la société exposé à l'article 5 des présentes, tel qu'il est diminué ou augmenté périodiquement.

Le gérant commandité fixe la manière dont il est disposé des bénéfices nets annuels, et décide de verser des dividendes périodiquement, de la manière qu'il juge, à son entière discrétion, la mieux correspondre à l'objet social et à la politique de la société. Une assemblée générale des actionnaires doit approuver la décision du gérant commandité de verser des dividendes ainsi que de l'affectation des bénéfices proposée par le gérant commandité.

Chaque actionnaire dispose des droits à dividendes correspondants à sa participation. Chaque Action Ordinaire de Catégorie II donne droit à son détenteur à recevoir un dividende égal à 10% de tout dividende auquel une Action Ordinaire de Catégorie I donne droit à son détenteur, en numéraire ou en nature.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en dollars des États-Unis ou dans toute autre devise que le gérant commandité décide et ils peuvent être payés aux lieux et aux dates que le gérant commandité décide.

Le gérant commandité peut décider de payer des dividendes provisoires aux conditions et dans les limites prévues par la loi.

#### **Art. 19. Dissolution et liquidation**

La société peut être dissoute volontairement par voie de résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires avec l'accord du gérant commandité.

La liquidation est exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désignés par une assemblée générale des actionnaires qui fixe également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chaque détenteur d'actions de la société a droit (dans la mesure de la suffisance des fonds ou de l'actif disponibles) au remboursement du montant du capital actions nominal correspondant à sa participation en actions. Les produits de la liquidation (le cas échéant), dont le remboursement du capital actions nominal, sont payés de telle sorte que chaque action ordinaire de catégorie II donne droit à son détenteur à recevoir un paiement à la liquidation égal à 10% de tout paiement à la liquidation auquel une Action Ordinaire de Catégorie I donne droit à son détenteur.

#### **Art. 20. Modifications**

Les présents statuts peuvent être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité prévues par les lois du Luxembourg et sous réserve de l'accord du gérant commandité.

#### **Art. 21. Questions fiscales**

Le gérant commandité peut, à son entière et exclusive discrétion, faire tous choix fiscaux pour la société, sous réserve que le gérant commandité décide raisonnablement que tout choix de la sorte n'aura aucune incidence négative sur les actionnaires.

#### **Art. 22. Droit applicable**

Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents statuts sont fixées par l'application des dispositions du droit luxembourgeois, et notamment, de la loi.

#### **Art. 23. Définitions**

Le « cours moyen par action » à toute date donnée est égal à la moyenne des cours de vente le plus élevé et le plus faible des actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd, tels qu'ils sont signalés à la bourse de New York (ou si les actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd ne sont pas cotées ou admises à l'échange à la bourse de New York, à la bourse américaine, ou si les actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd ne sont pas cotées ou admises à l'échange à la bourse américaine, au marché national Nasdaq, ou si les actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd ne sont pas cotées ou admises à l'échange au marché national Nasdaq, au marché hors cote tel qu'il

est offert par toute société membre de la bourse de New York et reconnue au plan national, sélectionnée par ACCENTURE Ltd à cette fin), net des frais de courtage et des frais d'opération similaires fixés pour la société et par la société.

Le «cours de marché d'une action ordinaire de catégorie A d'ACCENTURE Ltd» à toute date donnée est égal au prix moyen par action de cette date sauf si ACCENTURE Ltd vend (c'est-à-dire la date d'opération) une partie de ses actions ordinaires de catégorie A à cette date pour du numéraire, autrement que dans le cadre d'une opération avec tout employé ou toute société liée et autrement qu'en application d'une obligation antérieure; auquel cas le «cours de marché d'une action ordinaire de catégorie A d'ACCENTURE Ltd» de cette date est égal à la moyenne pondérée du cours de vente par action net des frais de courtage et frais similaires.

Le «rapport d'évaluation» est à tout moment égal à 1,00, sous réserve que le rapport d'évaluation soit sous réserve d'un ajustement périodique en application des dispositions suivantes du présent article 23 si à tout moment

(i) ACCENTURE Ltd acquiert ou détient autrement un montant d'actif supérieur à un montant de minimis autre que

(A) sa participation dans la société,

(B) tout intérêt direct ou indirect dans ses propres actions (sous réserve que ces actions ne soient pas traitées comme actif d'ACCENTURE Ltd sur un bilan consolidé d'ACCENTURE Ltd préparé conformément aux principes comptables généralement admis aux États-Unis d'Amérique) ou

(C) tout actif qu'elle détient uniquement à titre provisoire avant d'apporter ou de prêter cet actif à la société (sous réserve que tout actif de la sorte détenu provisoirement soit ainsi apporté ou prêté avant la fin du trimestre en cours de l'exercice d'ACCENTURE Ltd),

(ii) ACCENTURE Ltd encourt ou est responsable un montant de passif supérieur à un montant de minimis qu'un passif dont elle répond au titre d'un passif correspondant de la société ou

(iii) les circonstances en exigent autrement, alors

(1) le gérant commandité informe sans délai le conseil de surveillance et les membres du conseil de surveillance qui sont également associés commanditaires (en cette qualité, le «comité des associés commanditaires») de ce fait,

(2) le gérant commandité communique au comité des associés commanditaires toutes autres informations, dont les informations ou états financiers, que le comité des associés commanditaires peut raisonnablement demander en rapport avec les décisions envisagées par l'alinéa (3) suivant de la présente phrase et

(3) le gérant commandité et le comité des associés commanditaires mettent en oeuvre tous les moyens possibles pour

(x) déterminer sans délai si un ajustement du rapport d'évaluation est nécessaire pour refléter les valeurs justes de marché relatives d'une action ordinaire de catégorie A d'ACCENTURE Ltd et d'une Action Ordinaire de Catégorie I et

(y) si un tel ajustement est nécessaire, déterminer sans délai une méthode d'ajustement équitable du rapport d'évaluation (fondée sur les états financiers d'ACCENTURE Ltd ou autrement, et si cette méthode ne concerne qu'un seul ajustement ou des ajustements récurrents).

Si le gérant commandité et le comité des associés commanditaires décident qu'un ajustement du rapport d'évaluation est nécessaire, et déterminent une méthode d'ajustement équitable du rapport d'évaluation, alors le rapport d'évaluation est ajusté au moyen de cette méthode. S'il n'est parvenu à aucun accord rapide (mais dans tous les cas dans un délai de 45 jours) entre le gérant commandité et le comité des associés commanditaires quant à la nécessité ou non d'un tel ajustement ou la détermination d'une méthode d'ajustement équitable, alors le gérant commandité et le comité des associés commanditaires choisissent un arbitre indépendant (qui peut être une grande banque d'investissement) qui est un expert reconnu dans le domaine de l'évaluation des sociétés (x) pour décider si un ajustement du rapport d'évaluation est nécessaire pour refléter les justes valeurs de marché relatives d'une action ordinaire de catégorie A d'ACCENTURE Ltd et d'une Action Ordinaire de Catégorie I et (y) si un tel ajustement est nécessaire, pour déterminer une méthode d'ajustement équitable du rapport d'évaluation (sur le fondement des états financiers d'ACCENTURE Ltd ou autrement et si cette méthode ne concerne qu'un seul ajustement ou des ajustement récurrents). Si l'arbitre décide qu'un ajustement du rapport d'évaluation est ainsi nécessaire et détermine une méthode d'ajustement équitable du rapport d'évaluation, alors le rapport d'évaluation est ajusté au moyen cette méthode.

Si ACCENTURE Ltd:

(i) paie un dividende ou effectue une distribution sur ses actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd en actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd,

(ii) sous-divise ses actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd en circulation en un plus grand nombre d'actions,

(iii) réunit ses actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd en circulation en un plus petit nombre d'actions,

(iv) effectue une distribution sur ses actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd en actions de son capital actions autres que des actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd ou

(v) émet, par voie de nouvelle classification de ses actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd, toutes actions de son capital actions,

alors, le rapport d'évaluation en effet immédiatement avant une telle mesure est ajusté de telle sorte que les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie I rachetées par la suite puissent recevoir le prix de rachat ou le nombre d'actions dans le capital actions d'ACCENTURE Ltd, selon le cas, dont ils auraient été propriétaires immédiatement après une telle mesure si ces actions avaient été rachetées immédiatement avant cette mesure (après avoir tenu compte de toute mesure correspondante prise par la société).

Dans le cas de toute association, fusion, restructuration, recapitalisation d'activité ou de toute autre opération extraordinaire impliquant directement ou indirectement ACCENTURE Ltd ou quelconque de ses titres ou actifs, en conséquence de quoi les détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd détiennent des titres assortis de droits de vote dans une société autre qu'ACCENTURE Ltd, les termes «actions ordinaires de catégorie A d'ACCEN-

TURE Ltd» et «ACCENTURE Ltd» feront référence aux titres assortis de droits de vote représentant auparavant ou distribués respectivement au titre d'actions ordinaires de catégorie A d'ACCENTURE Ltd ou de cette société.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: D. Scrivner, A. Brewer, M. Feider, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

J. Elvinger.

(08104/211/1110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5380 Uebersyren, 45, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 45.041.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08302/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**CONDECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6684 Mertert, 1, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 71.463.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08303/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**MICRO INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 55.702.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(08348/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**MICRO INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 55.702.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(08352/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**MALERBETRIEB SCHMIDT & SCHNEIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6684 Mertert, 1, rue du Parc.  
R. C. Luxembourg B 58.478.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08304/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**MORIAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.526.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08305/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**EUROMODAL-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 57.143.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08306/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**BW & PARTNER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.  
R. C. Luxembourg B 56.933.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08329/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**BW & PARTNER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.  
R. C. Luxembourg B 56.933.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08309/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**BW & PARTNER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.  
R. C. Luxembourg B 56.933.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08310/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**READ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 45.083.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08307/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**ECU TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 50.253.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08308/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**MORIAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.526.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08311/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**TRACTLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1120 Luxembourg, 194, route de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 68.575.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08312/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**HOMeward BOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 50.556.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08317/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**HOMeward BOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 50.556.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08320/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**H.T.W., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.  
R. C. Luxembourg B 71.131.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08313/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**LETZEBUERGER BRANDSCHUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 55.775.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08314/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**FLAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 72.738.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08315/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**IMMO DUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 64.916.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08316/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**SIT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 65.305.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08332/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**SIT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 65.305.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08333/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**D'RIVIERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 68.008.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08318/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**SBG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 13A, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 78.162.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08319/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**INOVAJEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 23.893.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08321/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**ZHUNG HUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 144, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 21.546.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08322/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**PADANA LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 67.245.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 1999 corrigé, modifié et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

*Pour PADANA LUX S.A., Société Anonyme*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(08336/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---



**BRASSERIE 928, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 5, rue des 3 Cantons.  
R. C. Luxembourg B 56.003.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08325/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**BRASSERIE 928, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 5, rue des 3 Cantons.  
R. C. Luxembourg B 56.003.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08326/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**BRASSERIE 928, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 5, rue des 3 Cantons.  
R. C. Luxembourg B 56.003.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08327/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**BRASSERIE 928, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 5, rue des 3 Cantons.  
R. C. Luxembourg B 56.003.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08328/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**NACOFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.468.

—  
Lors de la réunion de Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2001, Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, demeurant à L-8030 Strassen, 108, rue du Kiem, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Alex Gauthier, administrateur démissionnaire, avec effet au 28 septembre 2001.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

*Pour NACOFI S.A.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(08372/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**LAFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 144, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 43.764.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08323/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**F-JOY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 144, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 51.620.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

(08324/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**SOCIETE MEDITERRANEENNE DE CONSEILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 62.001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08330/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**SOREP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.  
R. C. Luxembourg B 49.266.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(08331/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.583.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 18 octobre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 30.000.000,- est converti en EUR 743.680,57 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euro sera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, fixé à un montant de EUR 743.680,57, représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour CONTITRANS HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08387/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS MECANIQUES ET INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.826.

—  
Le bilan au 31 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS MECANIQUES ET INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(08334/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS MECANIQUES ET INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.826.

—  
Le bilan au 31 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS MECANIQUES ET INDUSTRIELLES S.A, Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(08335/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**STELIMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.698.

—  
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Pour STELIMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(08337/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**COLUGEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.154.

—  
Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 18 octobre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.850.000,- est converti en EUR 45.860,30 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, fixé à un montant de EUR 45.860,30, représenté par 1.850 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour COLUGEST S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08388/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.835.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(08339/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.835.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

BLUE SKY FINANCIAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(08340/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**JOTOQUO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 56.630.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

JOTOQUO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(08338/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**CELLEX CHEMIE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.886.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 17 octobre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de DEM 10.000.000,- est converti en EUR 5.112.918,81 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, fixé à un montant de EUR 5.112.918,81, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour CELLEX CHEMIE A.G.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08392/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**EVOLUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.733.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

EVOLUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(08341/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**WIF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.950.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

WIF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(08342/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**SCENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.034.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

SCENT S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(08343/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**COFIDICO - CIE FINANCIERE PR LE DEV. INDUS. ET COMM., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 5.767.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 18 octobre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.500.000,- est converti en EUR 37.184,03 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euro sera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, fixé à un montant de EUR 37.184,03, représenté par 1.500 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour COFIDICO - CIE FINANCIERE PR LE DEV. INDUS. ET COMM.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08389/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**CERGRAFHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.272.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

CERGRAFHOLD S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(08344/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**CERGRAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.427.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

CERGRAF S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(08345/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**SADDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.600.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

SADDIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(08346/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**TAPISAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.682.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 16 juillet 2001 au siège social que:

1) le conseil accepte la démission de Mademoiselle Patricia Recher comme administrateur de la société avec effet au 15 juillet 2001.

2) Monsieur François Manti demeurant au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommé comme administrateur de la société avec effet au 15 juillet 2001, suivant l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Monsieur François Manti terminera le mandat de Mademoiselle Patricia Recher.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08289/309/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2002.

---

**LUXMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.652.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

LUXMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(08347/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**MF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 66.452.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(08349/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**TOPKAPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 51.559.

Le bilan abrégé au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(08350/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**INTEREAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 30.540.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(08351/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**ProLogis POLAND VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.116.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2002, vol. 563, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par P. Cassells

Gérant

(08356/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**ELTERBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 48.135.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(08353/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**EURFINEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 74.656.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(08354/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---

**MC CONSEILS S.A., Société Anonyme.**

**Capital: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 59.618.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an deux mille deux, le vingt et un janvier

Sont présents à l'assemblée générale:

J.G.M.B FINANCE HOLDING S.A., 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, représentée par son Administrateur délégué NEFTEL HOLDING S.A., 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, représentée par son conseil d'administration.

Que les comparants sont les seuls associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de 1470 Luxembourg, 12a, route d'Esch, à 1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 21 janvier 2002.

J.G.M.B FINANCE HOLDING S.A. / NEFTEL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08365/567/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

---